This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

804
B716
UC-NRLF
$B 77 263
YC 67683
Digitized by Google

ELIJAH CLARENCE HILLS • 1867-1932

8:4
B716

Elijah Clarence Hills was, from 1922 till his death, first a Professor of Spanish and then Professor of Romance Philology at the University of California. A native of Illinois, reared in Florida, he graduated from Cornell in 1892 and studied in Paris; he was successively professor in Rollins College, in Colorado College, librarian of the Hispanic Society of America, and head for romance languages at Indiana University. For his distinguished achievements in Spanish philology, he was made Knight Commander of the Royal Order of Queen Isabel.

In Professor Hills were combined vast and precise learning with extraordinary humanity. Though a grammarian and philologist, his teaching implied the great world. He had a talent for friendship: capable of the seclusions of the scholar and editor and born to an inviolable personal dignity, he possessed also an uncommon social charm which exercised itself in widening circles. His charity showed as kindliness, deference, tolerance, the sharing of the possessions his long labors had accumulated. He was a wise collector of books, and specialized in Spanish lexicons. Mrs. Hills presented to the University of California his collection of books, one of which is here inscribed to his memory.

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

PARTICIPE PASSÉ

EN

VIEUX FRANÇAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PARTICIPE PASSÉ EN VIEUX FRANÇAIS

DISSERTATION

présentée à la Faculté de philosophie de l'Université de Zurich
pour obtenir le grade de docteur

PAR

J. BONNARD

LAUSANNE
IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

1877

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 9

PREMIÈRE PARTIE.

Participe conjugué avec *avoir*.

Première section. Participe des verbes transitifs 11
§ 1. Latin 11
§ 2. Bas-latin 12
§ 3. Premiers monuments de la langue française (IXe et Xe siècle) 13
§ 4. XIe siècle 16
§ 5. XIIe siècle 20
§ 6. XIIIe siècle 37
§ 7. XIVe siècle 49
§ 8. XVe siècle 55
§ 9. XVIe siècle 59
§ 10. XVIIe siècle 61
§ 11. Résumé et désiderata 64
Deuxième section. Participe des verbes pronominaux 67

SECONDE PARTIE

Participe des verbes pronominaux conjugués avec *être*.

§ 1. Remarques générales 70
§ 2. Xe et XIe siècles 71
§ 3. XIIe siècle 73
§ 4. XIIIe siècle 76
§ 5. XIVe et XVe siècles 78

HILLS

Digitized by Google

OUVRAGES CONSULTÉS

IXe siècle.

Serments de Strasbourg, Bartsch, Chrest. de l'anc. fr., pag. 3.

Xe siècle.

Cantilène de sainte Eulalie, Bartsch, Chrest. de l'anc. fr., pag. 3.
Fragment de Valenciennes (homélie sur le prophète Jonas), Bartsch, Chrest. de l'anc. fr., pag. 5.
Vie de saint Léger, Diez, Zwei altromanische Gedichte, Bonn 1852.
La passion du Christ, Diez, Zwei altromanische Gedichte, Bonn 1852.

XIe siècle.

Rol. — *La chanson de Roland*, éd. Müller, Göttingen 1863.
Alex. — *La vie de saint Alexis*, éd. G. Paris, Bibl. de l'Ec. des H. Etudes, 7e fascicule, Paris 1872.

XIIe siècle.

Ps. d'Ox. — *Psalterium gallicum vetus*, éd. F. Michel, Oxford 1860.
Pet. poëm. dév. — *Petit poëme dévot*, éd. G. Paris, Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Litteratur, tom. 6, pag. 365.
Alisc. — *Aliscans*, éd. Guessard et Montaiglon, Anciens poëtes de la France, Paris 1870.
Am. et Amil. — *Amis et Amiles*, éd. C. Hofmann, Erlangen 1852.
J. de Blaiv. — *Jourdains de Blaivies*, éd. C. Hofmann, Erlangen 1852.
Troie. — *Le roman de Troie*, par Benoit de Sainte-More, éd. Joly, Paris 1870.

874877

Digitized by Google

Rom. d'Alex. — *Le roman d'Alexandre*, éd. F. Le Court de la Villethassetz et Eug. Talbot, Paris 1861.

Er. et En. — *Erec et Enide*, éd. Bekker, Zeitschrift für deutsches Alterthum, tom. 10, 1874.

Phil. de Thaün. — *Li cumpoz Philippe de Thaün*, éd. Ed. Mall, Strasbourg 1873.

Rou. — *Wace, roman de Rou*, éd. Andersen, Heilbronn et Paris 1877.

Adam, éd. Victor Luzarche, Tours 1854.

Chev. au lyon. — *Li romans dou chevallier au lyon*, par Crestien de Troyes, éd. Holland, Hannover 1862.

Aless. — *Li roumans de saint Alessin*, éd. G. Paris, Bibl. de l'Ec. des H. Etudes, 7e fascicule, Paris 1872.

Fier. — *Fierabras*, éd. Krœber et Servois, Anciens poëtes de la France, Paris 1860.

Saint Thomas. — *Vie de saint Thomas de Canterbury*, éd. Bekker, Berlin 1838.

Job. — *Moralités sur Job*, éd. Leroux de Lincy, à la suite des Quatre livres des Rois, pag. 441-518, Documents inédits de l'histoire de France, Paris 1841.

Saint Bern. — *Sermons de saint Bernard*, éd. Leroux de Lincy, à la suite des Quatre livres des Rois, pag. 521-573, Documents inédits de l'histoire de France, Paris 1841.

Rois. — *Les quatre livres des Rois*, éd. Leroux de Lincy, Documents inédits de l'histoire de France, Paris 1841.

XIIIe siècle.

Villeh. — *Villehardouin*, éd. de Wailly, Paris 1874.

Vrai aniel. — *Li dis dou vrai aniel*, éd. Tobler, Leipzig 1871.

Saint Ales. — *La vie de saint Alesin*, éd. G. Paris, Bibl. de l'Ec. des H. Etudes, 7e fascicule, Paris 1872.

Berthe. — *Berthe aux grands pieds*, éd. Schéler, Bruxelles 1874.

Flore. — *Flore et Blanceflor*, éd. Bekker, Berlin 1844.

Parise. — *Parise la duchesse*, éd. Guessard et Larchey, Anciens poëtes de la France, Paris 1860.

Aymeri. — *Aymeri de Noirbone*, éd. Krösler, Archiv für das Studium der neueren Sprachen, vol. 56, 1er cah.; la pagination est indiquée d'après le ms. Bibl. Nat. 24 369.

G. de Bourg. — *Gui de Bourgogne*, éd. Guessard et Michelant, Anciens poëtes de la France, Paris 1859.

Otinel, éd. Guessard et Michelant, Anciens poëtes de la France, Paris 1859.

Digitized by Google

Floov. — *Floovant,* éd. Guessard et Michelant, Anciens poëtes de la France, Paris 1859.

Rose. — *Roman de la Rose,* éd. Méon, Paris 1814, 4 vol.

Cant. des cant. — *Fragments de l'explication allégorique du Cantique des cantiques,* par un poëte du XIIIe siècle, éd. Richelet, Paris 1826.

Ren. — *Roman de Renart,* éd. Méon, Paris 1826.

Huon. — *Huon de Bordeaux,* éd. Guessard et Grandmaison, Anciens poëtes de la France, Paris 1860.

XIVe siècle.

Joinv. — *Joinville, Histoire de saint Louis,* éd. F. Michel, Paris 1871.

Trés. J. de M. — *Le trésor de Maistre Jehan de Meung,* tom. III du Roman de la Rose, éd. Méon, Paris 1814.

Test. J. de M. — *Le testament de Maistre Jehan de Meung,* tom. IV du Roman de la Rose, éd. Méon, Paris 1814.

Cod. J. de M. — *Le codicile de Jehan de Meung,* tom. IV du Roman de la Rose, éd. Méon, Paris 1814.

Vie saint Al. — *La vie de saint Alexis,* éd. G. Paris, Bibl. de l'Ec. des H. Etudes, 7e fascicule, Paris 1872.

B. de Seb. — *Bauduin de Sebourc,* Valenciennes 1841.

H. Cap. — *Hugues Capet,* éd. Lagrange, Paris 1864. Par suite d'une erreur de pagination, les numéros des vers 836-1258 ont été reproduits deux fois; la seconde fois, nous indiquons la page.

XVe siècle.

Frois. — *Froissart, Chroniques,* éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles 1867.

Al. Chart. — *Œuvres de Maistre Alain Chartier,* Paris 1617.

Font. des am. — *La fontaine des amoureux de science,* composée par Jehan de la Fontaine, de Valenciennes, en la comté de Hainaut, l'an 1413, tom. IV du Roman de la Rose, éd. Méon, Paris 1814.

Rem. de nat. — *Les remonstrances de nature,* ibid.

Resp. de l'alch. — *La response de l'alchymiste,* ibid.

Nic. Flam. — *Le sommaire philosophique de Nicolas Flamel,* ibid.

Path. — *Maistre Pierre Pathelin,* Recueil de farces, sotties et moralités du XVe siècle, publié par P.-L. Jacob, Paris 1859.

Nouv. Path. — *Le nouveau Pathelin,* ibid.

Digitized by Google

Test. Path. — *Le testament de Pathelin*, ibid.

Mor. de l'av. — *Moralité de l'aveugle et du boiteux*, ibid.

Farce du mun. — *La farce du munyer*, ibid.

Banc. — *La condamnation de Bancquet*, ibid.

Villon. — *Œuvres de Maistre Francois Villon*, éd. Prompsault, Paris 1832.

100 nouv. — *Les cent nouvelles nouvelles*, éd. Th. Wright, Paris 1858.

Comm. — *Mémoires de Philippe de Commines*, éd. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, 1re série, tom. IV, Paris 1837.

Passion. — *Histoire de la passion de Jésus-Christ*, composée en 1490 par le R. P. Olivier Maillard, éd. Peignot, Paris 1835.

XVIe siècle.

Rons. Franc. — *Ronsard, La Franciade*, Œuvres complètes, tom. III, éd. Blanchemain, Paris 1858.

Boc. — *Ronsard, Le Bocage royal*, ibid.

Rab. Garg. — *Rabelais, Gargantua et Pantagruel*, éd. Burgaud des Marets et Rathery.

XVIIe siècle.

Scarron, Recueil des œuvres burlesques, Paris 1648.

Voiture. — *Les œuvres de Monsieur de Voiture*, Poésies, Paris 1650.

Ménage, Observations sur la langue françoise, Paris 1672.

Vaugelas, Remarques sur la langue françoise, avec notes de MM. Patru et Th. Corneille, Paris 1738.

Digitized by Google

LE PARTICIPE PASSÉ

EN VIEUX FRANÇAIS

INTRODUCTION

La question de l'accord des participes est l'un des points de la syntaxe française qui ont été fixés le plus tard. Les controverses ont duré longtemps encore sur ce sujet après avoir pris fin sur toutes les autres parties de la grammaire. Les auteurs du XVIIe siècle auxquels nous avons l'habitude de nous adresser pour connaître les règles de notre langue, Ménage, Vaugelas, etc., sont loin d'être unanimes sur tous les détails de cette question compliquée. Tandis que les sentences qu'ils ont prononcées sur une foule d'autres cas ont obtenu force de loi, les jugements qu'ils ont rendus dans l'espèce ont été frappés d'appel par la postérité et révisés par les grammairiens des siècles suivants.

D'autre part, les règles qui régissent maintenant la matière ont été vivement attaquées dans ces derniers temps. M. Chabaneau, dans son *Histoire et théorie de la conjugaison française*, en proclame l'inconséquence et ne voit dans l'accord du participe avec le régime qui le précède qu'un « accident grammatical » (pag. 37); M. Tell, dans son *Histoire des participes* (ouvrage dont le contenu ne répond aucunement au titre et où la violence de la forme le dispute au peu de solidité du fond), en réclame l'abrogation complète.

Digitized by Google

Dans ces circonstances, il nous a paru intéressant de faire l'historique de la question et de rechercher dans le passé l'explication et peut-être la justification des phénomènes présents. Nous indiquerons ensuite sous forme de conclusions les modifications qui semblent désirables à l'état de choses actuel.

Le participe conjugué avec *être* n'étant qu'un simple adjectif et s'étant toujours comme tel accordé avec son sujet, sort naturellement du cadre de cette étude. Les dérogations au principe de l'accord qui se rencontrent dans les auteurs anciens s'expliquent les unes par la rime (cf. Andersen, *Ueber den Einfluss von Metrum, Assonanz und Reim auf die Sprache der altfranzœsischen Dichter*, Bonn 1874, pag. 53 sqq.), les autres par la décadence lente et inégale de la déclinaison et par la confusion fréquente du nominatif et de l'accusatif qui en est résultée.

Nous nous bornerons donc à étudier les participes conjugués avec l'auxiliaire *avoir* et ceux des verbes pronominaux ; ces derniers, quoique accompagnés en général (voyez pag. 67) du verbe *être*, présentent cependant assez de particularités pour mériter une place dans ce travail.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

PARTICIPE CONJUGUÉ AVEC AVOIR

PREMIÈRE SECTION

PARTICIPE DES VERBES TRANSITIFS

§ 1er. Latin.

Le parfait périphrastique se retrouve dans toutes les langues romanes; on doit donc logiquement conclure de ce fait qu'il existait dans le latin vulgaire, dans le langage parlé par les classes inférieures de la société sur toute l'étendue de l'empire romain. Les rares monuments qui ont subsisté de ce générateur commun des idiomes romans ne présentent cependant aucune trace de l'emploi d'*habeo* suivi du participe et servant à exprimer le parfait; ni Pétrone, ni les inscriptions de Pompéi, ni celles de l'Espagne n'en offrent le moindre vestige. En revanche, les auteurs classiques ont parfois usé de la périphrase. Plaute, par exemple, écrit : Hominem servom suos *domitos habere* oportet oculos (*Mil.*, 2, 6, 80), mais il est loin de rendre exactement la même idée que le français qui dit : Il faut que l'esclave ait dompté (ou plutôt se soit assujetti) ses yeux. *Habeo rem auditam* n'est point pour lui l'équivalent de *audivi rem ;* dans la première tournure *habeo* n'est point un simple auxiliaire; il a sa valeur propre et ajoute à la locution une idée, pour ainsi dire, toute matérielle, de possession, de continuité, tandis qu'*audivi rem* signifie uniquement que le fait d'entendre une chose est passé. On peut au reste remarquer que jamais la périphrase n'est em-

Digitized by Google

ployée sans régime ; un verbe neutre ne pourrait se conjuguer de la sorte, ce qui prouve bien qu'*habere* conservait toute sa valeur active et indépendante. Il est évident que, dans ces conditions-là, le participe s'accorde toujours avec le terme qu'on a appelé plus tard son régime et qui n'était à cette époque que le substantif déterminé par lui.

Tel est donc le point de départ que nous fournit le latin : une locution composée d'un temps du verbe *habere*, d'un substantif régi par ce verbe et d'un participe passif remplissant le rôle d'adjectif.

§ 2. Bas-latin.

La période qui s'écoule entre les dernières traces du latin vulgaire (des inscriptions) et les premiers monuments de la langue française ne fournit aucun renseignement direct sur la question qui nous occupe, et cela par la raison que les documents font totalement défaut. Nous pouvons cependant suivre quelque peu et par une voie indirecte le travail souterrain qui s'accomplit pendant ces premiers siècles muets du moyen âge. C'est le bas-latin qui nous permet de le faire.

Nous n'ignorons certes pas que c'est là une source d'informations à laquelle il est toujours dangereux de puiser, et qui doit même dans la grande majorité des cas être laissée totalement de côté ; nous savons que le bas-latin est une langue artificielle, qui n'a jamais été parlée et qui par conséquent n'a pu exercer aucune influence sur la formation du français. Mais nous savons aussi que les gens qui l'écrivaient, tout en voulant et croyant s'exprimer dans un latin pur, se laissaient entraîner en une certaine mesure à se servir des tournures, des locutions en usage dans leur langue maternelle, cette langue qui n'était plus le latin et qui était à peine le français.

L'existence du parfait périphrastique dans les textes bas-latins est donc intéressante à constater, puisqu'elle prouve qu'à la même époque le langage populaire employait ce temps, et cela d'une manière assez fréquente pour qu'un clerc écri-

Digitized by Google

vant en latin n'ait pu s'empêcher de le transporter sur le parchemin. Voici quelques exemples de provenance diverse : Quoniam aliqua sunt monasteria in quibus jam pauci sunt monachi qui praedicti patris regulam suam abbatibus *habeant promissam.* (*Concilium Turonense,* III, can. 25, ap. Ducange, *habere.*) Illud sacramentum quod *juratum habeo.* (De Rozière, *Formules*, III, § 2, ann. 802.) *Auditum habemus*, qualiter, etc. (*Capitulare Noviomagense*, cap. 7, ann. 806, ap. Ducange, *habere.*) Cum autem orationem *habuerint factam*, pueri incipiant, etc. (*Guidonis Disciplina Farfensis*, lib. I, cap. 16, ap. Ducange *habere.*) Licet missam *auditam habeant*, etc. (*Additio ad capitulare Theodulphi*, ap. Ducange, *habere.*) Sarmatas absque proelio *subditos habuit.* (*Richerus*, Hist. I, 14.) Multis suis obsequiis *inclinatum habens* animum principis, (*Litteræ Corbeiensium ad Eugeniam papam*, ap. Pertz, *Mon. Germ. hist.*, tom. 3, pag. 13.)

On voit par là que, dès le VIIIe siècle, le verbe *habere* joint à un participe avait cessé d'exprimer exclusivement la possession pour jouer le rôle d'auxiliaire. Est-ce à dire qu'il n'existât aucune différence de sens entre le parfait simple et le parfait composé ? Nous ne le croyons pas, sans cependant pouvoir prouver ici le contraire. Le participe s'accorde toujours avec le régime du verbe ; il prend la forme du neutre, si ce régime est représenté par une proposition.

§ 3. Premiers monuments de la langue française. (IXe et Xe siècles.)

Le premier document français qui nous soit parvenu, les *Serments* prononcés à Strasbourg en mars 842, par Louis le Germanique et l'armée de Charles le Chauve, ne contient aucun participe. Il en est de même de la *Séquence de sainte Eulalie ;* le parfait simple y est toujours employé au lieu du passé périphrastique et, quant au plus-que-parfait, il est encore exprimé par la forme qui dérive directement du temps

Digitized by Google

latin (*avret*, vers 2 ; *roveret*, vers 22) et qui dès lors ne se vencontre plus qu'isolément dans notre langue. Au vers 5 : Elle *non* eskoltet les mals conseillers, le manuscrit porte à la rérité *nont*, que M. P. Meyer a voulu lire *n'out ;* il y aurait donc là un passé antérieur (*out eskoltet*), dans lequel le participe ne s'accorderait pas avec son régime. Mais le *t* qui se trouve à la fin de la négation doit être considéré comme une simple faute, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord la prosodie du morceau exige que l'accent porte sur la pénultième d'*eskoltet* et non sur la finale. La négation est en outre toujours *non* dans notre texte ; le premier exemple de *ne* ne se trouve que dans le *Fragment de Valenciennes*. Enfin le défaut d'accord lui-même suffirait à faire regarder la leçon proposée par M. P. Meyer comme n'étant pas la bonne.

Quant au *Fragment de Valenciennes*, qui se place immédiatement après la *Cantilène* dans l'ordre chronologique, il doit être écarté comme n'offrant pas une source de renseignements suffisamment sûre. Le fait qu'une grande partie du texte est écrite en notes tironiennes et le mélange de latin et de français qui y règne, ne permettent pas de le mettre au nombre des documents qui servent de base à notre étude.

Avec la *Vie de saint Léger* (seconde moitié du Xe siècle), nous arrivons enfin à un texte plus sûr, quoique écrit par un copiste provençal. On y trouve neuf exemples du participe conjugué avec *avoir*. L'accord se fait partout ; dans la majorite des cas il n'est pas visible, il est vrai, le régime étant au masculin singulier (Son queu que il a *coronat*, st. 21*e* ; cum folc en aut grant *adunat*, st. 22*e*) ; mais il y a en outre deux passages où le régime est au pluriel, ce qui ne laisse aucun doute sur la réalité de l'accord : Qui toz los at il *condemnets*. (St. 28*c*.) De lor pechietz que avrent *faitz*. (St. 38*c*.) A une seule exception près, le régime précède le verbe, étant toujours représenté par un pronom relatif ou personnel.

La *Passion du Christ*, texte contemporain du précédent, est plus riche en participes, puisqu'il en fournit vingt-sept.

Digitized by Google

La grande majorité se range dans les deux catégories déjà établies, renfermant, l'une, l'accord pour ainsi dire tacite (rég. masc. sing.); exemple : De lor mantelz ben l'ant *parad* (st. 6*b*); l'autre, l'accord avec le régime préposé, exemple : Cum la cena Jhesus oc *faita*. (St. 23*b*.) Viennent ensuite trois cas moins faciles à comprendre, puisqu'ils présentent le défaut d'accord entre le participe et son régime qui le suit. Faut-il voir là l'avénement de la règle moderne, ou n'avons-nous affaire qu'à des phénomènes isolés, susceptibles d'être expliqués séparément? Il semble difficile d'admettre qu'à une époque aussi reculée le sentiment de l'origine des formes périphrastiques se fût déjà perdu et que le passé indéfini fût déjà considéré comme identique au défini au point de vue du sens.

L'un des cas en question : Granz en avem *agud* errors (st. 92*a*), peut s'expliquer par une tendance du vieux français que nous aurons l'occasion de mettre mainte fois en lumière, tendance d'après laquelle le participe d'*avoir* est beaucoup plus enclin à rester invariable que celui des autres verbes. Les formes périphrastiques de ce verbe ont sans doute été déjà de bonne heure envisagées comme un seul tout. — Dans le second passage : Enter mirra et aloen. — Quasi cent livras a *donad* (st. 87*c*), il est probable que l'accord n'a pas eu lieu parce que « *quasi cent livras* » a été traité comme une locution neutre, comparable au point de vue grammatical à celle que le français moderne emploie encore quand il dit « *quelque vingt ans.* » — La cause du troisième exemple : Judas, cum og *manged* la sopa (st. 26*a*) est, il est vrai, plus difficile à plaider que celle des deux autres ; on est réduit à invoquer les exigences du vers, explication toujours sujette à caution et qui n'a de valeur qu'autant qu'elle n'est donnée qu'avec sobriété. Nous pourrions, il est vrai, laisser purement et simplement de côté une partie des formes dont nous venons de parler, en alléguant qu'elles n'appartiennent pas au français, mais au provençal. Mais nous pensons, avec M. G. Paris, que

Digitized by Google

le mélange de mots de la langue d'oc résulte d'un caprice de l'auteur ; à une époque où les deux dialectes ne présentaient encore qu'aussi peu de différences, la chose est compréhensible, surtout dans un pays aussi rapproché de la frontière des deux idiomes. Le poëte n'a évidemment pas suivi deux règles différentes.

Nous sommes donc fondés à dire qu'à la fin du Xe siècle la règle latine est encore en vigueur.

§ 4. XIe siècle.

Les seuls monuments de cette époque qui nous soient parvenus dans un état satisfaisant d'authenticité sont la *Chanson de Roland* et la *Chanson de saint Alexis*. Nous laisserons totalement de côté les *Lois de Guillaume le Conquérant*, qui n'ont été conservées que dans un texte trop corrompu pour servir de base à une étude du genre de celle-ci. Les poëmes que nous venons de citer, datant tous deux de la seconde moitié du XIe siècle, il y a avantage à les traiter ensemble. Les règles qui se présentent sont les suivantes :

1° Le participe conjugué avec *avoir* s'accorde avec son régime lorsque celui-ci le précède ; exemple : Vos li avez tuz ses castels *toluz*. (*Rol.*, 236.) Ceste bataille oüsum *faite* et *prise*. (1729.) Dist Olivier : Io ai paiens *veuz*, (1039.) Sa grant honor a grant dol at *tornede*. (*Alex.*, st. 29.) Avoc ma' spose, que jo lor ai *guerpide*. (St. 42.) Qui ses fideilz li at toz *envidez*. (St. 59.) Nous avons cependant trouvé quelques exceptions à cette règle, trois dans le *Roland* et deux dans l'*Alexis*. Il est à remarquer que, dans les cinq cas, le régime est placé en tête de la phrase et est assez éloigné du participe. C'est cette circonstance qui explique en quelque mesure le défaut d'accord. Ajoutons, en outre, que, dans l'un de ces exemples, le pluriel pourrait remplacer le singulier sans que le vers en souffrît en aucune façon : Lur dous espiez enz el cors li unt *frait* (*Rol.*, 1384) ; nous avons donc peut-être simplement

Digitized by Google

à faire à une faute de copiste. Dans un autre, le participe récalcitrant est celui du verbe *faire*, qui, comme on le verra dans la suite, est particulièrement rebelle à l'accord : Malvaise guarde t'ai *fait* soz mon degret. (*Alex.*, st. 79.) Pour les trois autres passages, la distance qui sépare le régime du participe est la seule cause visible de l'invariabilité de ce dernier : La rere guarde avez sur mei *jugiet*. (*Rol.*, 754.) Messe e matines ad li reis *escultet*. (670.) Sire Alexis, tanz jorz t'ai desirret — E tantes lairmes por le ton cors *ploret*. (*Alex.*, st. 95.)

Une faute en sens inverse, c'est-à-dire un accord indû, s'observe dans le *Saint Alexis*, st. 94 : Sire, dist ele, cum longe demorede — Ai *atendude* en la maison ton pedre, si l'on adopte la leçon de M. G. Paris qui écrit *atendude ;* le participe s'accorderait ici non avec son régime direct, mais avec un régime indirect de temps, ce qui n'a naturellement jamais pu avoir lieu, le verbe étant neutre. (Cf. Set anz tuz pleins ad *ested* en Espaigne, *Rol.*, 2.) La faute est au reste facile à corriger et peut être mise sur le compte du copiste ; le mot suivant commençant par un *e*, cette voyelle a pu aisément être ajoutée à la fin du participe. On pourrait objecter que la dentale devenant finale serait une ténue et non une moyenne, que l'on aurait par conséquent *atendut*. Mais le mot suivant commençant par une voyelle, le *d* peut subsister, comme le prouvent de nombreux exemples : Cel son serjant *ad* a sei apelet, (*Alex.*, st. 56.) Vint une voiz qui lor *ad* enditet (*Alex.*, st. 63), etc.

Une exception plus apparente que réelle à la règle ci-dessus est celle qui se rencontre dans le passage suivant : Noz chevalers i unt *lesset* ocire. (*Rol.*, 2717.) En effet « *noz chevalers* » est non le régime de « *unt lesset* », mais celui d'*ocire*. On voit par là que nos ancêtres apportaient dans leur manière de traiter la syntaxe plus d'analyse qu'on ne leur en suppose généralement.

La même observation s'applique au vers 160 (*Rol.*) : Les

Digitized by Google

dis messages ad *fait* enz hosteler. Il est même probable que c'est l'emploi de *faire* dans des constructions pareilles qui a eu pour conséquence l'invariabilité fréquente du participe de ce verbe, là où l'accord aurait régulièrement dû avoir lieu.

2° Lorsque le participe est précédé de l'auxiliaire et suivi de son régime, il peut s'accorder ou ne pas s'accorder avec ce dernier. Parmi les cas de non-accord nous remarquons de nouveau plusieurs participes de *faire* et d'*avoir*; ex.: Guen(e)s li fels en ad *fait* traisun. (*Rol.*, 844.) Dame, dist ele, jo ai *fait* si grant perte. (*Alex.*, st. 30.) Del rei païen en ad *oüd* granz duns. (*Rol.*, 845.) Si'n ai *oüt* e peines et ahans — *Faites* batailles e *vencues* en champ. (864.) Ce dernier exemple montre même les deux traitements du participe dans deux vers consécutifs. Dans plusieurs autres passages où l'accord n'existe pas, il pourrait être rétabli très facilement sans aucun préjudice pour le vers : Jo ai *veut* les Sarrazins d'Espaigne. (1083.) De sun osberc li ad *rumput* les pans. (1300.) — Les cas d'accord sont au reste plus nombreux que ceux d'invariabilité ; ex.: De nostre prod m'a *plevie* sa feid. (507.) A lur chevals unt *toleites* les seles. (2490.) De la contrée unt *purprises* les parz. (3332.) Dans un certain nombre d'exemples il est difficile de démêler exactement ce qui a guidé le poëte dans son choix. Nous ne voyons guère que l'intérêt de la versification qui ait pu le pousser à préférer l'un des systèmes à l'autre dans tel cas donné.

3° Lorsque le participe tient la tête de la phrase et qu'il est suivi, soit (plus fréquemment) du verbe et du régime, soit (plus rarement) du régime et du verbe, il reste invariable. Cette règle est justifiée par de nombreux exemples : *Perdut* avum noz seignurs e noz pers. (*Rol.*, 2148.) *Enquis* ad mult la lei de salvetez. (126.) Danz Olivier *trait* ad sa bone espée. (1367.) *Mort* m'ad mes homes, ma tere deguastée. (2756.) A quel dolor *deduit* as ta jovente. (*Alex.*, St. 91.) Une seule fois, le régime vient se placer entre le participe et le verbe : Li

Digitized by Google

mien baron, *norrit* vos ai lung tens. (*Rol.*, 3374.) Nous n'avons pas trouvé d'exception réelle à cette règle ; il en existe en revanche une apparente dans *Rol.*, 2250 : *Cruisiedes* a ses blanches (mains) les beles. Il ne s'agit point ici de l'action, mais du résultat de l'action. Roland, sentant venir la mort, veut se rapprocher de Turpin ; il trouve l'archevêque étendu, les mains croisées sur la poitrine. Evidemment le poëte n'a pas voulu indiquer le geste de Turpin, mais la position occupée par ses mains ; *a* a ici le sens de *tient*, c'est-à-dire qu'il représente exactement le *habet* de la période latine de la conjugaison périphrastique. A l'inverse, dans les exemples qui suivent la règle que nous venons d'établir, c'est l'idée de l'action qui prédomine ; c'est pour la mieux mettre en lumière qu'on place le participe en tête de la proposition ; ce dernier terme n'est plus un adjectif passif, il est le représentant du verbe et il est en conséquence étroitement uni à son auxiliaire.

Tels sont les divers traitements que subit le participe dans les documents du XIe siècle qui sont parvenus jusqu'à nous. L'ancienne règle de l'accord absolu a déjà subi quelques échecs ; on commence à établir des distinctions fondées sur la place qu'occupe le complément. L'accord existe cependant dans la grande majorité des cas, grâce à l'ordre des mots suivi en général dans le vieux français. En effet, la série : régime, verbe, participe (principalement avec les pronoms), et surtout celle : verbe, régime, participe, sont de beaucoup les plus fréquentes ; nous aurons l'occasion de montrer maintes fois que cette dernière est celle qui a opposé le plus de résistance aux tentatives des partisans de l'invariabilité ; au XIe siècle la règle n'est pas violée une seule fois dans ce cas-là.

Une dernière remarque avant de passer à la période suivante Les deux textes qui nous ont servi de base pour le XIe siècle portent tous deux à des degrés divers le caractère normand. Or l'on sait que les dialectes de l'ouest de la France ont en général abandonné la tradition latine avant ceux du centre et de l'est. La déclinaison, par exemple, cesse presque complé-

Digitized by Google

tement d'être en usage en Normandie dès la fin du XIIe siècle, tandis qu'elle a persisté dans les textes picards jusqu'à la fin du XIVe. *Mutatis mutandis*, nous croyons qu'on peut reconnaître une marche analogue dans le traitement subi par le participe dans les différentes provinces de la France. Nous espérons pouvoir donner dans les paragraphes suivants la justification de cette hypothèse. En attendant, qu'il nous suffise de remarquer que les deux seuls documents du XIe siècle que nous possédions, étant plus ou moins normands, ne sauraient représenter d'une manière tout à fait exacte l'état général des choses dans toute la France. Nous doutons qu'à une époque encore aussi reculée que celle dont nous parlons le français dans son ensemble se fût écarté de la tradition latine dans une mesure aussi forte et se fût rapproché de l'usage moderne d'aussi près que cela résulte des deux textes que nous venons d'étudier. Pour nous, l'invariabilité du participe doit être au XIe siècle une exception presque négligeable.

§ 5. XIIe siècle.

On a pu remarquer que tous les exemples cités jusqu'à présent sont tirés de textes en vers. La raison en est double. Tout d'abord les ouvrages en prose sont très rares dans les premiers siècles de notre langue ; la littérature, en France comme partout ailleurs, a commencé par la poésie et ne présente de productions originales en prose que vers la fin du XIIe siècle. Les actes publics étant tous rédigés en latin, et cela pour longtemps encore (les parlements n'ont rendu leurs arrêts en français que depuis 1539), il a fallu un véritable hasard pour que le premier monument de notre langue, les *Serments de Strasbourg*, fût justement en prose ; il a fallu une circonstance exceptionnelle, l'obligation où était Louis le Germanique de se faire comprendre de l'armée de son frère Charles le Chauve, pour que ce précieux document ait été composé en français. C'est aussi à un hasard que nous devons le *Fragment de Va-*

Digitized by Google

lenciennes ; il est peu probable qu'il y eût au Xe siècle beaucoup de gens disposés à employer une feuille de parchemin (matière très chère) pour noter un sermon retenu de mémoire, comme l'a fait celui qui nous a laissé ce curieux texte ; tout au plus aurait-on pu s'attendre à le retrouver sur des tablettes de cire, sur lesquelles on écrivait alors tout ce qui n'était pas destiné à durer longtemps.

Au reste, même si nous eussions conservé un plus grand nombre de textes en prose des premiers siècles de notre littérature, il n'est pas probable que cela eût beaucoup éclairci la la question qui nous occupe, car il ne s'y serait vraisemblablement trouvé qu'un très petit nombre de participes conjugués avec *avoir*, à en juger du moins par induction.

Que voyons-nous en effet dans le premier texte en prose d'une certaine étendue que nous connaissions, dans le *Psautier d'Oxford*, qui date du commencement du XIIe siècle? Dans les cent cinquante psaumes qui composent le recueil, il n'y a que dix-huit exemples de participe conjugué avec *avoir*. Ouvrez maintenant une traduction quelconque du Psautier en français moderne, et jugez de la différence[1]. Cette différence, elle consiste dans le remplacement extrêmement fréquent du passé défini de l'ancienne langue par le passé indéfini. Là où le latin a *dixerunt*, nous traduisons en général « *ils ont dit*, » tandis que le Psautier d'Oxford porte *distrent*. (Par exemple : *Ps*. XLII, vers. 11.) Le parfait périphrastique est pour le vieux français l'exception, c'est la règle pour nous. Le traducteur ancien ne l'emploie que lorsque les effets de l'action passée subsistent encore ; nos grammairiens prétendent bien, à la vérité, qu'il en est encore de même maintenant. Mais lisez les livres modernes et surtout écoutez les conversations et vous verrez que cette distinction subtile, qui a pu être réelle et vivante à une certaine époque, est presque totalement sortie de

[1] La différence serait encore plus forte si nous avions affaire à un texte d'une autre nature, les traductions de la Bible conservant toujours à notre époque quelque chose d'archaïque.

Digitized by Google

l'usage. Cela est si vrai que certaines personnes du passé défini, notamment les deux premières du pluriel, produisent inévitablement un effet comique ; on n'ose littéralement pas s'en servir dans le discours ordinaire. Les auteurs dramatiques le savent bien, eux qui ne dédaignent pas d'employer ce moyen pour présenter à leur public un provincial ou un pédant. On dira peut-être que la longueur de la voyelle de l'avant-dernière syllabe (nous chant*âmes*, vous chant*âtes*) est la cause de cette défaveur. Il y a peut-être là quelque chose de vrai, quoique l'on ne voie pas clairement pourquoi ce qui est fort bien accepté dans *âme*, choque dans *trouvâmes*. La raison véritable de l'ostracisme dont sont frappées ces formes, c'est l'idée d'archaïsme qu'elles éveillent. Dans le domaine du langage comme dans beaucoup d'autres, suranné et ridicule sont deux termes à peu près identiques.

Au reste, pour en revenir à notre *Psautier*, si l'auteur de cet ouvrage n'emploie le passé indéfini que lorsqu'il s'agit d'une action dont les effets subsistent encore, la réciproque n'est pas vraie. Nous trouvons maintes fois le passé défini dans ce même cas. Il ne suit pas plus que nous la règle de nos grammairiens, mais il la viole dans l'autre sens. Nous pouvons suivre ainsi la marche du parfait périphrastique : presque inconnu au latin, il obtient une petite place dans les premiers monuments de la langue, gêné qu'il est par son puissant rival, le passé défini ; peu à peu il grandit, s'impose et arrive à l'égalité de droits par la règle que nous avons déjà maintes fois citée. Puis il veut dominer à son tour et s'efforce de se débarrasser de son voisin, lequel pour le moment est assez mal en point. En France, dit-on, le ridicule tue ; le passé défini est en train de mourir de cette maladie-là.

Le *Psautier d'Oxford* n'offre donc que dix-huit exemples de participes conjugués avec avoir[1]. Cinq seulement présen-

[1] Sur ces dix-huit, dix seulement peuvent être mis à l'actif du passé indéfini, les autres sont des plus-que-parfaits ou des passés antérieurs.

Digitized by Google

tent l'accord ; ex.: La langue que il n'aveit *cuneude*, oit. (*Ps. d'Ox.*, LXXX, 5.) Une seule fois le complément est postposé : Put cel estre oust *trespassede* la nostre aneme ewe neient suffrable. (CXXIII, 4.) Les treize exemples où le participe reste invariable se partagent à peu près également entre le cas où le régime suit et celui où il précède ; ex.: Ad *vestud* li Sire fortece. (XCII, 1.) Les tues justificaciuns n'ai pas *oblié*. (CXVIII, 83.) Remarquons cependant que jamais le régime n'occupe la place que nous avons signalée comme celle où l'accord est le plus rarement négligé, entre l'auxiliaire et le participe. Un autre point à relever, c'est que le *Psautier d'Oxford*, comme le *Saint Alexis*, comme la *Chanson de Roland*, et même beaucoup plus qu'eux, est écrit en dialecte normand, c'est-à-dire qu'il ne peut guère être proposé comme type de la langue française du XIIe siècle.

Le *Petit Poëme dévot* publié par M. G. Paris dans le *Jahrbuch*, tom. 6, ne nous offre pas beaucoup plus de lumière. Non-seulement l'accord n'y a pas lieu ; ex.: Cil me torverent, si m'ont *batuz* aseiz (une femme, *Pet. poëm. dév.*, 44), mais même parfois le participe revêt la forme du nominatif : N'en vult respondret, aseit l'ai *apeletz*. (41.) Les nombreuses erreurs orthographiques que contient ce texte montrent que nous avons affaire ici à un scribe des moins scrupuleux, qui a pour ainsi dire la manie du *z*, comme on en peut juger par l'exemple suivant : Elle est nercidet, perdut *adz* sa *beltez*. (61.)

Avec *Aliscans*, au contraire, nous entrons en plein dans le domaine de la chanson de geste française, dont ce poëme est un des représentants les plus éminents. Ici nous rencontrons un si grand nombre de participes, qu'il est impossible de les examiner un à un. Que si l'on demande pourquoi les participes, c'est-à-dire les passés indéfinis, sont beaucoup plus nombreux en poésie qu'en prose, nous répondrons que les poëtes n'avaient garde de négliger la richesse de tournures que leur fournissait l'emploi de ce temps et les facilités qu'il offrait pour le vers. On peut varier de bien des façons diverses

Digitized by Google

l'ordre des différents membres de la phrase; on peut même exprimer des nuances par ces variations. Quand on place par exemple le participe en tête de la proposition, c'est l'idée de l'action qu'on désire faire ressortir ; ex.: *Fendu* l'eust de si à l'eschinée. (*Alisc.*, 6737.) Si c'est au contraire sur le régime qu'on veut faire porter l'attention de l'auditeur, ce sera ce terme que l'on mettra au premier rang; ex.: *Mainte saiete* leur ont traite et bersée. (276.) La faculté de placer le complément entre le participe et son auxiliaire augmente encore la possibilité de nuancer la pensée. L'emploi du passé défini n'offrirait ces avantages qu'à un moindre degré.

Au point de vue du plus ou moins de sécurité que peuvent offrir les poëmes comparés aux textes en prose, il faut reconnaître que, dans les premiers, les fautes à mettre au compte du copiste sont moins à redouter et plus faciles à corriger, puisque le nombre des syllabes et la rime sont toujours là pour servir de régulateurs. Mais, d'autre part, il est à craindre que ces régulateurs eux-mêmes n'exercent une influence trop considérable et que le poëte ne se laisse entraîner à sacrifier la forme que demanderait l'usage de son temps au désir de trouver le nombre de syllabes nécessaire pour faire son vers. L'ouvrage déjà cité de M. Andersen prouve qu'une telle crainte est loin d'être chimérique.

Dans *Aliscans*, les exemples qu'on peut supposer se rattacher à cette dernière catégorie sont peu nombreux; ils ne changent en tout cas pas l'économie de la question dans son ensemble. Les règles ou plutôt les tendances générales sont les suivantes.

1° Le participe s'accorde avec le régime direct qui le précède; ex. : Droit vers Orenge a s'ost *acheminée*. (*Alisc.*, 3969.) Les exceptions sont peu nombreuses et le plus souvent elles portent en elles-mêmes leur justification. C'est en grammaire surtout que l'exception confirme la règle.

Tout d'abord, un certain nombre d'infractions à la loi ci-dessus indiquée nous apprennent que, déjà en vieux français,

Digitized by Google

vous était considéré comme du singulier lorsqu'il ne se rapportait qu'à une seule personne; c'est ainsi que nous trouvons : Se en Orenge vos avoie *laissie*. (*Alisc.*, 1944.) Tiebaus d'Arrabe vos a *asoignantée* (2773), etc., etc. Il en est quelquefois de même pour *nous :* Put cel estre ewe oust *devoré* nus. (*Ps. d'Ox.*, CXXII, 3.)

Lorsque le participe est précédé de deux régimes unis par *et*, il ne se met pas au pluriel masculin comme en français moderne, mais il s'accorde simplement avec le dernier régime; ex. : Le pié li a et la gambe *embrachie*. (*Alisc.*, 2915.) Le pié li a et la gambe *baisie*. (2978.) Par parenthèse, c'est ainsi qu'il faut lire et non *embrachié* et *baisié*, comme l'ont imprimé les éditeurs. La contraction de *iée* en *ie* des participes féminins des verbes dont l'infinitif est en *ier*, est si fréquente qu'elle se rencontre beaucoup plus souvent que la forme pleine. Le participe masculin n'aurait pas de sens.

Nous avons déjà vu comment certaines locutions étaient, pour ainsi dire, considérées comme neutres; il en est ainsi de *grant joie* dans l'exemple suivant : Molt ont les dames grant joie *demené*. (*Alisc.*, 8285.) La pensée n'en fait qu'un seul tout et traite cette combinaison comme s'il y avait *beaucoup de joie*.

Une catégorie plus étendue est celle qui comprend le participe du verbe *faire* suivi d'un infinitif. Comme nous l'avons dit, le régime ne dépend point ici de *fait*, mais de l'infinitif; il n'y a donc pas lieu à accord. Dans *Aliscans*, la règle n'est pas violée une seule fois ; ex. : En la cité les at *fait* repairier. (*Alisc.*, 8105.) A autre part a *fet* l'enseigne outrer. (1695.) Les murs d'araine k'il ot *fait* batilier. (1558.) Il n'y a pas non plus d'accord lorsque le mot qui semble le régime du participe est en même temps le sujet de l'infinitif; ex. : Si les ot *fet* touz à lor fin aler. (6040.) C'est encore ainsi qu'on écrirait maintenant d'après nos grammairiens qui n'admettent pas que *fait* suivi d'un infinitif soit variable dans aucun cas et qui ont raison en cela, quoiqu'ils ne soient pas logiques avec

Digitized by Google

eux-mêmes. Il ne leur reste plus qu'à faire pour les autres verbes ce qu'ils ont admis pour celui-ci depuis longtemps. Ils éviteraient ainsi des fautes à beaucoup de personnes qui, sachant qu'on leur ordonne d'écrire : Je l'ai *entendue* chanter, en concluent avec assez de justesse qu'elles peuvent dire : Je l'ai *faite* chanter.

Pour en revenir à nos exceptions, il en est un certain nombre enfin qui ne se laissent justifier d'aucune façon et qui restent à la charge de l'auteur ; ex. : Mes, par la foi que j'ai Guiborc *porté*. (*Alisc.*, 5878.) Plus d'un arpent a paiens *reculé*. (5801.) Au resachier a II Turs *encontré*. (5497.) Molt unt païen nos François *agrevé*. (5791.) Remarquons cependant que toutes ces formes sont à la rime.

Les cas où le participe s'accorde avec un régime indirect sont très rares ; ex. : Reis Desramés a sa barbe *jurée* — Qu'il ne laira por noif ne por gelée. (*Alisc.*, 8329.) Dans ce passage, ce qui aura sans doute induit le poëte en erreur, c'est l'existence de locutions dans lesquelles le verbe *jurer* n'a pas de régime direct et où la préposition qui gouverne le complément indirect a été supprimée, comme : j'en jure Dieu. Le participe s'accorde avec son régime indirect de temps dans : En la quisine a puis VII ans *estés* (*Alisc.*, 4121), faute dont l'évidence est manifeste.

Une locution intéressante, c'est celle dans laquelle le mot *passé* suit l'indication de l'âge d'un personnage, comme dans cet exemple : Encor n'a mie XXV ans *passé*. (*Alisc.*, 5039.) Evidemment notre auteur l'a considéré ici comme une sorte d'adverbe, signifiant à peu près « et au delà. » Mais dans la plupart des cas, il est pris comme participe et s'accorde comme tel. Cette locution est intéressante en ce qu'elle a conservé jusqu'à maintenant le sens primitif du participe conjugué avec le verbe *habere*. Quand on dit : Il a vingt ans *passés*, on entend exprimer une véritable possession ; *passés* peut être ainsi considéré comme un simple qualificatif du substantif *ans*. Lorsque nous voulons indiquer plus spécialement l'idée de

Digitized by Google

l'action, nous changeons la construction et nous disons : Il a *passé* (= dépassé) vingt ans. Le verbe qui était au présent nous semble être devenu un parfait. La différence du parfait périphrastique et du passé indéfini français se trouve tout entière dans la comparaison de ces deux locutions.

2° Lorsque le participe précède son régime et suit son auxiliaire, il a une certaine tendance à rester invariable; ex. : Quant Vivien ot *finé* s'orison. (*Alisc.*, 343.) D'une lutime ot *envolsé* la pel. (5996.) Paiene gent ont *soné* la mellée. (3983.) Remarquons que ce n'est qu'une tendance et non pas une règle; l'accord est loin d'être rare; ex. : Dame Guibors li a *cainte* l'espée. (2023.)

3° Lorsque le participe est en tête de la phrase et qu'il est suivi d'abord de l'auxiliaire, puis du régime, il reste invariable. Cette règle est confirmée par de nombreux exemples : *Vencu* avons Sarrasins et Esclers. (*Alisc.*, 8351.) *Rendu* m'en a li quens males bontés. (7543.) *Encontré* ont molt grant cavalerie. (2138.) *Caint* a l'espée dont d'or mier est li puing. (2330.) *Encontré* a les Turs de Buriaigne. (1397.) La cause de ce phénomène est facile à donner. Le participe étant en tête de la proposition appelle sur lui toute l'attention; c'est l'idée de l'action qui prédomine. Les objets sur lesquels s'exerce cette action ne viennent qu'en seconde et même en troisième ligne, séparés qu'ils sont du participe par l'auxiliaire; ils sont donc trop éloignés pour exercer sur lui une influence quelconque.

Telle est la manière dont se comporte le participe dans *Aliscans;* c'est en gros celle que nous retrouvons dans la plupart des poëmes du XIIe siècle. Aussi nous bornerons-nous à relever dans ces derniers ce qui complète les règles que nous venons d'établir ou ce qui s'en écarte.

Amis et Amiles offre peu de particularités. Remarquons cependant que l'accord du participe avec le régime qui le suit semble plus fréquent que dans *Aliscans;* ex. : En icel jor a *guerpie* sa terre. (*Am. et Amil.*, 45.) Li dui baron ont re-

Digitized by Google

mises lor selles. (201.) Quant la dame ot *finée* sa proiere. (1352.) Plus de mil homes a *tolues* les vies. (619.) La règle N° 3[1] est violée deux fois : *Ceinte* a l'espée au senestre giron. (1647.) *Ceinte* a l'espée, si monta el destrier. (1920.) L'accord du participe ajoute ici une nuance à l'idée. Le poëte n'a pas voulu nous montrer l'acte par lequel le guerrier ceint son épée, il a voulu indiquer un état permanent. *Ceinte a l'espée* signifie à peu près : *Il porte l'épée ceinte.* En revanche, le participe ne reste que fort rarement invariable lorsqu'il précède son régime ; nous n'en avons relevé que deux exemples : Il m'en a ci quatre mes *envoié.* (504.) Or ont li conte lor sairemens *juré.* (1442.) Encore cette dernière phrase serait-elle facilement rendue correcte si l'on remplaçait l'*s* final de *sairemens* par un *t*. Une autre infraction à la règle de l'accord se trouve dans la phrase suivante : Ne li tenez ne foi ne sairement, — Car ja l'avez *mentie.* (2142.) Nous avons vu que lors qu'un participe est précédé de deux régimes, il s'accorde avec le dernier. Il faudrait donc ici *menti* et non *mentie.*

Jourdains de Blaivies offre un exemple de plus à ajouter au chapitre de *passé* : Que la pucelle ot ja douze ans *passé.* (*J. de Blaiv.*, 3091.) Ici comme dans *Aliscans* ce mot a une valeur adverbiale. La règle N° 3 est généralement suivie : Li borjois furent corroucié et irouz, — Qui *assamblé* orent les vivres touz (127); elle n'est enfreinte qu'une seule fois : *Trouvée* avons nostre fille vaillant. (3494.) Le nom de *vérité* doit être placé sur la liste de ceux qui ne font pas varier le participe qu'ils précèdent ; ex. : Et cil respondent : Verité avez *dit.* (687.) Le fait qu'il n'est pas accompagné de l'article explique et justifie tout à la fois ce phénomène. Le vers suivant offre un exemple de cet accord avec l'idée elle-même plutôt qu'avec sa forme extérieure que nous aurons l'occasion de rencontrer quelquefois encore : Et le sien cors maitent à tel dolor, — Com il a *des-*

[1] C'est ainsi que nous désignerons, pour éviter les répétitions, la règle qui a trait au participe placé en tête de la phrase.

Digitized by Google

servie. (4113.) L'auteur a considéré que *com* était équivalent à *que la* et il a construit sa phrase comme si ces deux mots y étaient effectivement. C'est la même manière d'envisager les choses (quoique produisant ici l'effet contraire) qui se retrouve dans le vers 3209 : De Gaudissete n'i ont mie *trouvé*. Le participe a été traité comme s'il y avait *rien* au lieu de *mie*, ou plutôt *mie*, comme *rien*, a cessé d'être un substantif féminin pour devenir une expression négative neutre.

Le *Roman de Troie*, l'œuvre gigantesque de Benoît de Sainte-More, doit naturellement et par son étendue même présenter un grand nombre d'exceptions. La règle N° 1 est souvent violée, surtout lorsque le participe est celui de *faire;* ex. : Et dolereuse porteure — As *fet*, mère, de tes enfanz. (*Troie*, 4888.) De lor genz i ont perte *fet*. (7559.) Angoisse li a *fet* et mal. (9528.) Grant honte nus a *fet* li reis. (1050.) De la honte qu'il nos a *fet*. (1087.) Elle l'est moins souvent avec d'autres verbes; ex. : Grant chose m'avez molt *pramis*. (1596.) Les dis et set oir poez — Qu'il a avec lui *retenu*. (8066.) Il faut dire, au reste, à la décharge de l'auteur, qu'il s'est rendu la tâche difficile en s'imposant l'obligation de rimer ses vers deux par deux et non de les assoner par tirades, comme la plupart de ses contemporains.

Les infractions à la règle N° 3 sont plus nombreuses que le caractère normand de l'œuvre ne pourrait le faire présumer; ex. : *Comparée* ont sa conoissance. (7509.) *Amées* les (ses armes) a par amors. (8405.) *Oie* avez la grant dolor. (4033.) *Toluz* les t'a li reis Prianz. (4890.) *Emprise* avez trop grant folie. (1372.) *Tenue* l'ai, tenir la voil. (3403.) *Faite* lor ont tel departie. (9218.) *Chaciez* nos ont et remuez. (9595.) *Menez* les ont sans nul retor. (9961.) La loi d'après laquelle le participe s'accorde avec le dernier de ses régimes directs est fidèlement suivie : La honte et li lez est molt granz — Que nos a *fet* li reis Prianz. (4957.) L'ovre et l'acheson vos ai *dite*. (2813.)

Peu de chose à remarquer sur le *Roman d'Alexandre;* l'édition que nous en avons eue sous les yeux (Le Court et

Digitized by Google

Talbot), laisse trop à désirer pour qu'on puisse s'y fier complétement. Signalons cependant un passage dans lequel le participe s'accorde indûment avec son régime indirect : Mais li rois Alixandres a sa teste *jurée* — Que... (*Rom. d'Alex.* contre Nicolas, 45.) Un exemple analogue a déjà été indiqué dans *Aliscans*.

Dans *Erec et Enide*, le participe se comporte en général comme dans *Amis et Amiles*. Au vers 2456, l'édition Bekker porte : Mout avoit *changié* sa vie, avec un accent aigu sur la voyelle finale du participe. Il vaut mieux lire *changie* et voir dans ce mot une forme féminine. Les exemples de fautes de ce genre sont trop fréquents dans un grand nombre d'éditions pour qu'il ne soit pas utile de les signaler lorsqu'on les rencontre. Encore une fois, la terminaison normale des participes féminins des verbes en *ier* est non *iée*, mais *ie*.—Le vers 4893 : Et se vos m'avez rien *mesdite*, nous montre *rien* avec le sens positif du latin *rem* et s'accordant, par conséquent, avec le participe en sa qualité de substantif féminin.—Enfin, ce texte fournit un exemple de *passé* pris comme verbe : Et *passé* a VII anz ou plus. (*Er. et En.*, 5389.) La seule raison pour laquelle ce mot reste invariable, c'est qu'il est placé en tête de la phrase et séparé de son régime par l'auxiliaire.

Dans le *Comput* de *Philippe de Thaün*, les exceptions à la première règle sont plus nombreuses que dans tous les textes que nous avons examinés jusqu'ici. Cela tient sans doute au caractère normand et même anglo-normand bien prononcé de ce poëme ; ex. : Donc maurent li blet — Que bof unt *labouret*. (*Ph. de Thaün*, 1259.) Les meis i ai *poset*. (2883.) Plusur en unt traitiet — E raisun *cumenciet*. (2459.) Par iceste raisun — Que nus *mustret* avum. (2343.) Il trairent leur rei — Ki les aveit *furmet*. (1746.) E par sa deitet — Nus at *enluminet*. (1583.) — En revanche, la troisième règle est fidèlement observée ; nous n'y avons pas relevé une seule infraction : *Fait* i ont grant baée. (79.) D'iço *guarnit* vus ai (en parlant à plusieurs personnes). (3446.) — Le seul phénomène

Digitized by Google

intéressant qui se présente dans ce texte, c'est l'emploi d'*aller* dans le sens de *parcourir*. Le participe de ce verbe devenu transitif est donc susceptible de s'accorder avec son régime : Kar quant il (le soleil) at *alées* — Trestutes les cuntrées. (1861.)

C'est encore un Normand que *Wace*, le chanoine de Bayeux. Aussi les observations que nous venons de faire sur l'œuvre de Ph. de Thaün se trouvent-elles justifiées pour le *Roman de Rou*. L'auteur en prend très librement avec les règles généralement adoptées de son temps : c'est ainsi qu'il écrit : Chevals unt *gaaignié* e prisuns grant plenté. (*Rou*, 3301.) Plusurs de vos baruns i avez *perdu* ja. (3401.) Mult i ai ja *perdu* de mes amis privez. (3422.) Les meillurs de lur humes unt Daneis *retenu*. (222.) Des pechiez que *fait* as tuz sera pardunez. (263.) Il observe cependant toujours celle qui a trait au participe accompagné de deux régimes ; c'est toujours avec le plus rapproché que se fait l'accord : Al traitur unt *otreie* — Sa felunie et sa feintie. (Prol., 632.) Lur cunseil e lur oevre unt à Rou *cumandé*.[1] (428.) Grant hunte e grant damage a li reis *receu*. (2965.) Le profit de sa terre e sa rente a *perdue*. (4254.) A plusurs unt *trenchiez* e oreilles e piz. (648.) Lorsque les régimes se répartissent des deux côtés du participe, celui-ci s'accorde avec le dernier des compléments qui le précèdent : Fait avez as alquanz plusurs engignemenz — Cuvenanz *trespassez* e fei e seremenz. (4240.) — Le vers 2948 appelle une observation. On sait que le mot *affaire* est primitivement une locution composée de la préposition *à* et de l'infinitif du verbe *faire*. Avant d'arriver à être un substantif féminin, état sous lequel nous le connaissons maintenant, il a dû être du genre masculin ; *un affaire*, c'est *quelque chose à faire*. C'est à ce degré de développement que nous le trouvons dans le poëme de Wace : Mais Bernart li Daneis a l'afaire *veu*. (2984.) On pourrait objecter que nous n'avons peut-être ici qu'un de ces exemples d'in-

[1] On sait que le substantif *œuvre* est masculin en vieux français.

Digitized by Google

variabilité du participe dont notre auteur est si prodigue. Mais la place qu'occupe le régime dans la proposition répond à cette objection ; il est très rare que l'accord ne se fasse pas lorsque le complément est placé entre le participe et l'auxiliaire. Ce qui a probablement été cause du changement de genre du mot en question, c'est sa terminaison féminine[1].

Le drame d'*Adam* se distingue tout d'abord par le petit nombre de participes qu'il renferme; la langue du drame est plus rebelle que celle du poëme épique à l'intrusion du passé indéfini. Ce petit ouvrage se recommande par la correction avec laquelle il observe les règles anciennes, celles du XIe siècle. Les passages ci-dessous sont les seuls dans lesquels l'accord ne se fasse pas. Nostre Sire donc refera — Ciel e terre que *defet* a. (*Adam*, pag. 84.) Despois qu'averez *gusté* mort — En emfer irrez sanz deport. (Pag. 38.) De Deu ai *oï* novele. (Pag. 62.) Nos ad *doné* la seignorie. (Pag. 69.) Qui des orz pechés ont *fet* mil. (Pag. 74.)

Le roman du *Chevalier au lyon* mérite une mention semblable. Bien qu'il ne date pas du commencement du XIIe siècle, il laisse au participe une telle flexibilité qu'il se rapproche en ce point de textes plus anciens. Il n'y a pas un seul exemple de manque d'accord lorsque le régime est préposé. Le participe du verbe *avoir* lui-même, toujours enclin à rester invariable, se soumet dans notre poëme à la règle commune ; ex.: Après le travail et la painne — Que ele avoit le jor *eue*. (*Chev. au lyon*, 4884.) L'accord avec le régime postposé est observé dans la presque totalité des cas; c'est à peine si l'on peut signaler quelques exceptions et encore la plupart s'expliquent-elles par le fait que le participe en défaut est celui du verbe *faire ;* ex.: Qu'il li ait *fet* nule leidure. (6094.) Ou il ot *fet* longue demore. (649.) S'avez de tant *fet* mesprison. (2592.) Nous voici bien loin des usages en honneur dans les textes normands. Ici le participe a encore une vie propre; il n'est pas

[1] Il en est de même pour *œuvre*.

Digitized by Google

assez intimement lié avec son auxiliaire pour rester insensible aux influences du dehors. Il en résulte qu'il enfreint assez souvent la troisième règle et qu'il s'accorde parfois avec son régime, même lorsqu'il précède son auxiliaire; ex.: *Prise* a la dame de Landue. (2151.) Il convient cependant d'ajouter que, dans la plupart de ces cas, il ne se trouve pas complétement dans la position spécifiée dans cette troisième règle; il n'est pas en tête de la phrase et l'ordre des termes est non *participe*, *auxiliaire*, *régime*, mais *participe*, *régime*, *auxiliaire*. Le participe se trouve donc en contact immédiat avec son régime, représenté en général par un pronom; ex.: Ne de rien *bleciez* ne les ot. (5612.) Tant que je *delivrée* l'aie. (4463.) Et li portiers *overte* l'a. (4657.) Nous n'avons plus ici une tournure voulue par le poëte et destinée à mettre en relief l'idée de l'action renfermée dans le participe; l'auteur n'a fait qu'obéir à une nécessité de versification.

On retrouve le même caractère d'antiquité dans le *Roman de saint Alessin*, mais la cause en est différente; ce texte n'étant qu'une amplification de la *Chanson d'Alexis* du XIe siècle, a par là même gardé un certain nombre de traits anciens. Cinq fois seulement, le participe suivi de son régime reste invariable : Jou ai *perdu* mes nueces les nouveles. (*Aless.*, 426.) Si li a Dieu *pardonné* ses péciés. (898.) A quel dolour as *deduit* ta jovente. (1208.) Mais à l'espouse ki bien avoit *gardé* — La compaignie de son ami charnel. (1110.) Dame, dist ele, jou ai *fait* moult grant perte. (425.) Ajoutons que le caractère légèrement picard de ce document explique aussi pour une part son parfum d'antiquité. Le goût de l'accord est parfois même poussé trop loin; on en arrive alors à des phrases comme celle-ci : Le cambre ont *faite* encenser et joncier (120), dans laquelle le participe avait toutes les raisons possibles pour rester invariable. L'instinct a ici peu avantageusement pris la place du raisonnement.

Fierabras ne donne lieu qu'à fort peu d'observations, il se comporte en thèse générale comme *Aliscans*. Remarquons ce-

Digitized by Google

pendant qu'au vers 1471 : Un quartier de la coiffe li a parmi copé — Et des chaveus dou cief grant partie *rasé, grant partie* est considéré comme une locution neutre, à mettre à côté de *grant chose*, *grant joie*, etc. — Le verbe *ramper* que nous ne connaissons en français moderne que comme intransitif, se montre orné de l'attribut d'un verbe transitif, d'un régime direct avec lequel s'accorde son participe : Puis s'en va à la tour, si l'a plus tost *rampée* — K'escurieus n'ait kesne en la sevle ramée. (*Fier.*, 3061.)

Avec la *Vie de saint Thomas* nous retombons dans les textes normands : aussi les cas d'accord du participe avec le régime qui le suit, deviennent-ils presque une rareté ; en voici cependant quelques exemples : As parens saint Thomas ad *prise* si grant guerre. (*Saint Thomas*, pag. 49, vers 24.) Cum Deus ot pur lui *faite* mainte vertu mult bele. (Pag. 171, vers 31.) E aveient *jurée* la mort al deu ami. (Pag. 133, vers 19.) Car l'arcevesques out *faite* sa volenté. (Pag. 103, vers 20.) Dans un grand nombre de passages, le participe *fait* reste invariable, même lorsqu'il est précédé de son régime ; ex.: Tuz les biens qu'il m'ad *fait* ne purreit nuls nuncier. (Pag. 78, vers 11.) Mais li pius Jesu Crist vus sace gré des biens — Que vus et li vostre unt *fait* à mei et as miens. (Pag. 88, vers 21.) De ço et d'autres choses granz torz *fait* li avez. (Pag. 127, vers 10.) Si l'on se demande la cause de cette invariabilité du participe *fait* que nous avons eu déjà l'occasion de relever si souvent, on peut penser qu'elle réside dans la signification affaiblie et toute générale de ce mot. Ce qui vient à l'appui de cette hypothèse, c'est que ce même éloignement pour l'accord est manifesté par le participe d'*avoir*, verbe d'un sens tout général lui aussi. — Remarquons encore en passant que dans la phrase suivante : N'i avez par menace nule rien *conquesté* (pag. 72, vers 27), *nule rien* a été considéré comme une expression neutre et traité comme *rien* tout seul.

Nous avons étudié dans le *Psautier d'Oxford* un texte en prose du commencement du XIIe siècle écrit en dialecte nor-

Digitized by Google

mand. Les participes y étaient presque inconnus et l'accord y était rare. Si nous le comparons sous ces deux points de vue avec les *Moralités sur Job*, document composé en dialecte oriental à la fin du même siècle, nous aurons à relever de notables différences. Tout d'abord, les participes y sont plus fréquents, sans être toutefois aussi nombreux que dans les poëmes de la même époque. Ce progrès, c'est la part du temps. La part du dialecte, nous la retrouvons dans la proportion plus considérable des participes qui s'accordent avec leur régime. Les *Moralités sur Job* suivent en somme les règles exposées plus haut à propos d'*Aliscans*. Toutes les exceptions à la première règle portent sur le mot *chose:* Nule de ces choses n'avient ke il avoit devant *porveut*. (*Job*, pag. 502.) Chascuns ki alcune chose at *compris* de la contemplation de la permanableteit. (Pag. 486.) Sainz Paules avoit pluisors choses humiliment *dit* à ses oors. (Pag. 476.) On comprend que le sens vague de ce nom ait dû de bonne heure faire considérer comme neutres les locutions où il figure. C'est encore ainsi que le français moderne traite *quelque chose*. — Quant au participe qui précède son régime, l'accord est plus fréquent que l'invariabilité : Guai à ceaz ki ont *perdue* la soffrance. (Pag. 448.) Il avoit *gardeie* tote la loi. (Pag. 442.)

En se plaçant au point de vue que nous avons soutenu jusqu'ici, il est difficile d'expliquer comment les *Sermons de saint Bernard*, texte empreint d'un caractère bourguignon très prononcé, laisse le participe presque toujours invariable. Les exemples d'accord sont rares : Et si ont *pourprises* les forteresces. (*Saint Bern.*, pag. 556.) Il faut remarquer, en premier lieu, que ces sermons ne datent pas du commencement du XIIe siècle. En outre, on peut supposer qu'ils ont été notés par un auditeur bénévole qui les a transmis à la postérité tels qu'il les avait entendus. On saisit la différence que présentent au point du vue de l'orthographe un texte copié sur un autre et un texte qui ne s'appuie que sur la mémoire de celui qui l'a entendu débiter. Il est probable, en effet, que dans la conver-

Digitized by Google

sation l'accord des participes a disparu plus tôt que dans les monuments littéraires. Ce cas se présente encore maintenant dans le français moderne.

Arrivons enfin à la traduction des *Quatre livres des Rois*, texte normand de la fin du XIIe siècle. Par son étendue, elle se prête bien à résumer l'état de la prose normande; aussi avons-nous fait un tableau complet de toutes les formes participiales du premier livre; les trois suivants ne présentent naturellement pas de différence sensible. Ce premier livre renferme cent trente-deux participes (non compris ceux des verbes neutres, réfléchis ou passifs). Dans soixante-dix-neuf exemples, le participe est précédé de son régime; il s'accorde avec lui soixante-quatre fois et reste invariable quinze fois (à peu près un cinquième). Dans un seul de ces quinze cas, le régime se trouve placé entre le verbe et le participe. Lorsque le régime précède le verbe et le participe, la proportion est de quarante cas d'accord contre huit d'invariabilité quand le complément est un pronom, et de seize contre six quand c'est un substantif. Il semble donc que le pronom exerce sur le participe une plus grande influence que le nom lui-même. Voici des exemples de ces différentes catégories : Mis peres ad la terre *trublée* e la victorie *desturbée*. (*Rois* I, 14.) David out ses messages à sun seignur *enveied*. (25.) La sajete que Ionathas out *traite*. Kar il m'ad guerpi et ma parole nen ad *acumpli*. (15.) Ceste parole que Deus li out *dit*. (15.) Lorsque le participe précède son régime sans être en tête de la phrase, il ne s'accorde que cinq fois et reste trente-cinq fois invariable. Si au contraire il ouvre la proposition, il s'accorde deux fois sur treize : Mais *menée* e *retenue* as la preïe. (15.) Kar *veu* avez les merveilles que fait ad entre vus. (12.) *Perdu* aveit la veue de viellesce. (3.) Cette dernière proportion semble le résultat du hasard et ne représente pas fidèlement le traitement habituel du participe dans cette position-là, puisque l'accord y est en général une grande rareté.

Si nous résumons les résultats de cette étude sur le parti-

Digitized by Google

cipe au XIIe siècle et si nous les comparons à ceux obtenus pour le précédent, nous trouverons que la théorie de l'accord a subi de graves échecs. La différence de traitement fondée sur la position respective du participe et de son régime, ébauchée dans la période précédente, se systématise de plus en plus. Le fait le plus saillant, c'est l'invariabilité du participe placé en tête de la phrase élevée à la hauteur d'une règle et d'une règle très rarement enfreinte. Le régime qui précède le participe maintient encore en thèse générale son influence sur ce dernier, mais il la voit fortement ébranlée lorsqu'il le suit. C'est sous ce dernier rapport que la distinction entre les textes normands et les textes orientaux (français, bourguignons ou picards), distinction qui n'était encore qu'une hypothèse lo rsque nous en parlions à propos du XIe siècle, s'affirme et éclate à tous les yeux. Le dialecte oriental, plus conservateur, ne marche qu'à petits pas dans la voie qui conduit des règles anciennes aux modernes, tandis que le normand n'est pas loin d'être arrivé aux principes enseignés par les grammairiens actuels.

§ 6. XIIIe siècle.

Lorsque la littérature d'un peuple se développe, le besoin d'une langue littéraire, commune à tous les écrivains du même pays, se fait sentir. Les auteurs renoncent à écrire dans le dialecte spécial de leur province natale, ils s'appliquent à parler dans leurs ouvrages un langage de convention, composé des éléments communs de tous les dialectes ou emprunté à l'un d'entre eux. Dante a cru employer le premier procédé, comme il l'affirme lui-même dans son *De vulgari eloquio*, mais il n'est pas difficile de démontrer qu'en réalité il n'a fait que se servir du dialecte toscan quelque peu épuré. En France, c'est la seconde méthode qui a prévalu ; le langage de l'Ile de France a été, dès le XIIIe siècle, pris comme base, et cela sous l'influence de la cour et de la puissance croissante de la royauté. Jean de Meung le dit expressément. Les Parisiens de

Digitized by Google

ce temps-là se moquaient déjà du parler provincial; Quènes de Béthune s'en plaint : Ne cil ne sont bien appris ne cortois — Qui m'ont repris se j'ai dit mot d'Artois — Car nés ne sui pas de Paris, etc. (*Romancero François*, pag. 83.) Ceci explique comment, dans la suite de cette étude, nous n'aurons guère à relever de différences de dialecte; le normand proprement dit ne donne plus d'œuvres importantes; le picard seul conserve quelques traits un peu particuliers.

Le premier ouvrage qui s'offre à notre examen au XIIIe siècle, c'est l'histoire de la conquête de Constantinople par *Villehardouin*. La capitale de l'empire grec ayant été prise en 1204 et le récit ayant été écrit presque immédiatement après, c'est à peine à la langue du XIIIe siècle que nous avons affaire. Aussi ne pouvons-nous qu'y retrouver tous les principaux caractères de celle de la période précédente. L'importance de ce texte résulte surtout du fait qu'il est en prose. Lorsque le participe est précédé de son régime, l'accord se fait avec une régularité parfaite; ex. : Nos li avons sa convenance *tenue*. (*Villeh.*, 187.) A cui il avoient pais *faite*. (431.) Nous n'avons relevé que trois exemples d'invariabilité: Et Eustaches de Saubruit fu dedenz et les genz que l'empereres i avoit *laissié*. (281.) Cil d'Andrenople qui avoient lor chars *mené* avec aus. (492.) Dui blanc abé que il avoit *amené*. (44.) Encore, dans ce dernier cas, se rend-on facilement compte de la cause qui a fait négliger l'*s* à la fin du mot; c'est que l'antécédent du pronom, « *dui abé* » n'en avait pas, en sa qualité de nominatif pluriel. — Dans un passage, il semble que Villehardouin n'observe pas la règle que nous avons déjà mainte fois citée et d'après laquelle le participe s'accorde avec celui de ses régimes directs qui est le plus rapproché de lui : As homes et as fames que il ot *rescous*. (449.) Dans un autre exemple cependant, il écrit comme ses prédécesseurs: De l'honor et de la victoire que Dieus lor ot *donée*. (190.) Il ne faut donc voir ici qu'une faute isolée et non l'abandon d'un système. Remarquons encore que la locution *grant chose*, considérée comme neutre par des

Digitized by Google

écrivains antérieurs, est ici susceptible de rendre le participe féminin. Il est vrai de dire que le mot *chose* a dans ce passage toute sa valeur personnelle : Grantc hose nos ont *requise*. (19.)

Quand le participe est suivi de son régime, il s'accorde plus souvent qu'il ne reste invariable. Sur vingt-cinq cas, il a pris seize fois le premier parti ; ex. : Et si en avoit *amenée* avec lui l'empereris. (*Villeh.*, 266.) L'empereres Alexis avoit *traiz* les oels à l'empereur Morchufl (272), et neuf fois le second ; ex. : Grant tens avoit que il n'avoit *oï* noveles d'als. (437.) Nous comptons dans ces seize cas d'accord l'exemple suivant : L'empereres qui molt ot bien *fait* son afaire (208), dans la persuasion que Villehardouin considérait encore le mot *afaire* comme masculin. La forme du pronom *son* suffit au reste à le prouver ; ce n'est qu'à une époque beaucoup plus moderne que l'on a eu l'idée bizarre de remplacer devant les noms féminins commençant par une voyelle la forme ancienne et regulière *s'* par le masculin *son*. On sait, par parenthèse, que la langue française a gagné un mot à cette transformation, le mot *mie*, corruption d'*amie* par apocope de la voyelle initiale. On a continué à dire *m'amie*, *t'amie*, *s'amie* longtemps après l'introduction de la règle moderne, si bien qu'on s'est avisé que l'*a* devait appartenir à l'adjectif possessif et non au substantif. Un phénomène inverse s'est présenté pour le mot *amour ;* Molière dit encore *m'amour* dans son sens original (*Malade imaginaire, premier acte, sixième scène* [1]) ; plus tard, lorsqu'on n'a plus compris l'emploi de *m'* comme féminin, on a fait un seul mot de la locution et on dit maintenant dans le style familier faire des *mamours*, pour faire des caresses.

Quant au participe placé en tête de la phrase, nous n'en avons trouvé que deux exemples dans la chronique de Ville-

[1] Il est à présumer, d'après cela, que dans la fameuse chanson de l'Alceste du *Misanthrope*, chanson composée sous Henri II par Antoine de Navarre, père d'Henri IV, le poëte avait écrit : J'aime mieux *m'amie* — Au gué — J'aime mieux *m'amie*.

Digitized by Google

hardouin; une fois, il s'accorde franchement avec son régime: *Perdue* avoit la veue (*Villeh.*, 67); l'autre: *Perdu* avons l'empereor Bauduin et le conte Loeys et la plus de nostre gent (364), il est impossible de déterminer si, dans la pensée de l'auteur, *perdu* est une forme invariable ou si c'est le participe masculin singulier s'accordant avec *empereor*, le régime direct le plus rapproché de lui. Ces deux exemples ne forment pas une base assez large pour permettre d'y asseoir une règle quelconque.

Il en est de même des participes relevés dans le *Dit dou vrai aniel* et dans l'*Explication allégorique du Cantique des cantiques*. Parce que, dans le premier de ces poëmes, nous trouvons les deux passages suivants: *Donnés* les ai, pas ne m'en poise (*Vrai aniel*, 154) et: *Tolu* li ont son iretage (343), nous ne nous croyons pas autorisés à dire que l'auteur se faisait une règler d'accorder le participe placé dans cette position.

La *Vie de saint Alesin* présente une très grande correction; il n'y a au reste pas lieu de s'en étonner, puisqu'elle subit évidemment l'influence des rédactions antérieures de la même légende. Sur quatre-vingt-dix exemples où le participe suit son régime, il y a quatre-vingt-quatre cas d'accord; ex.: Fius Alexis, mout m'as *faite* dolente. (*Saint Ales.*, 1181.) N'i ot, jou cuit, si grant dolor *menée* (1147), et six seulement d'invariabilité: Et en lor cuer en ont tant sospiret — Et en lor ieus tantes larmes *ploret*. (42.) Ta sainte vie tu nos as *chelet* tant. (549.) Dis et siet ans i a si *conversiet*. (896.) Mout male warde t'ait *fait* sos men degret. (1159.) Sire Alexis, tant jor t'ai awardet — E tantes larmes por le tien cors *ploret*. (1199.) — Deux fois seulement, le participe est placé en tête de la phrase; il reste alors invariable: Chiertes, fist il, *fait* as grant mesprison — Ke tant nos as chelet che saint baron. (986.) *Pierdut* avomes un gentil baceler. (469.) Il est difficile de donner la règle de conduite de notre auteur vis-à-vis du participe qui précède son régime, mais suit son auxiliaire; cinq fois sur neuf, le régime est au masculin singulier, ce qui ne permet pas

Digitized by Google

de ranger ces exemples d'un côté plutôt que de l'autre ; viennent ensuite deux cas d'accord : Ki chi aront vescut en casteet — Et *maintenue* droiture et caritet. (272.) Il en a *quise* une mout avenant (72), et deux d'invariabilité : Si ont *mandet* de Rome tos les ordenes. (960.) K'eles li ont *werpit* et *pardonet* — Ire et descorde et male volentet. (891.) — Une faute que l'on peut reprocher à notre auteur, c'est d'avoir fait accorder dans l'exemple suivant le participe du verbe *faire* avec un pronom qui n'est pas son régime, mais celui de l'infinitif qui le suit : Et kant s'en issent, si l'ont *faite* vuidier. (99.) Il enfreint ainsi une règle qui est très généralement observée par les auteurs anciens.

Avec *Berthe aux grands pieds*, nous rentrons dans le domaine de la poësie épique proprement dite, genre encore très cultivé pendant tout le XIIIe siècle et même au commencement du XIVe, mais qui commence cependant à décliner. Ce poëme n'offre guère de faits nouveaux. Remarquons toutefois que, dans plusieurs passages, c'est la présence du participe du verbe *avoir* qui empêche l'accord avec le régime qui précède ; ex.: Constance et ses deux filles en ont pitié *eü*. (*Berthe*, 1279.) Cuida que fust sa fille dont a nouvelle *eü*. (1919.) Dans un autre cas, c'est l'éloignement du régime : Car la nuit c'ai passée ai *trouvé* moult amère. (1067.) Enfin dans un dernier : Quant Bertain nostre enfant avons ainsi *perdu* (2404), il est probable que le mot *enfant* a été considéré comme masculin ; ce n'est que plus tard qu'on lui a donné les deux genres, d'après le sexe de la personne en question. Dans les cas d'invariabilité du participe suivi de son régime, deux sont à la charge du verbe *faire :* Porront il bien savoir se il ont *fait* folie. (2190.) Qui de vo fille avies *fait* la roine Berte. (2243.) Le participe placé en tête de la phrase ne s'accorde jamais : *Trouvé* (Berthe) l'ai en ce bois. (1218.) *Conté* m'a son affaire et tout son errement. (1219.) *Requis* avons madame de cuer tres desirant. (2534.)

Le roman de *Flore et Blanceflor* (les parents de Berthe aux

Digitized by Google

grands pieds) est tout aussi strict sous ce dernier rapport ; ex.: Quant jou *perdu* arai m'amie (*Flore*, 2112), mais il l'est beaucoup moins sous d'autres. Les infractions à la première règle sont loin d'être rares, et cela sans qu'on puisse souvent en donner l'explication ; ex.: Puis a sa mère *regandé*. (1087.) Mer ot *passé* sor Crestyens. (62.) S'autre oquison *trové* n'eust. (2572.) Dans les deux exemples suivants, au contraire, il n'est pas difficile de deviner ce qui a permis au participe de rester invariable : Gloris moult grant joie en a *fait*. (3137.) Moult grant joie i ont *demené*. (3153.) La combinaison *grant joie* ou *moult grant joie* est trop fréquemment employée pour n'être pas quelque peu usée ; aussi prend-elle rang parmi les locutions considérées comme neutres ou pouvant l'être, au gré du poëte. Le participe que suit son régime, descend rapidement la pente de l'invariabilité : Por cou que m'avez *dit* novele. (1329.) En non caloir a *mis* sa vie. (368.) El cuer li a *planté* une ente. (378.) Quant j'ai *perdu* ma douce amie. (784.) Et s'ante li a *fait* grant joie. (365.) L'accord devient presque une rareté : Ont en amer *mise* lor cure. (228.) En comparant ainsi cet ouvrage au précédent, on est amené à penser que *Flore et Blanceflor* est postérieur à *Berthe aux grands pieds*. *A priori*, cette hypothèse est des plus probables. Il arrive très fréquemment en effet que, lorsqu'un poëme a obtenu du succès par suite de l'intérêt excité par son héros principal, un second poëte désire tirer parti de ce goût du public et décrive soit les aventures du héros lui-même dans sa jeunesse, soit celles de ses enfants ou de ses ancêtres. C'est ainsi que se forment peu à peu les gestes épiques, en prenant ce mot dans le sens de famille. Nous croyons donc que c'est au succès de l'histoire de Berthe, personnage plus connu que ses parents, que nous devons l'existence du roman de *Flore et Blanceflor*.

Les caractères principaux de *Parise la duchesse* sont sensiblement les mêmes que ceux du poëme précédent. Les infractions à la première règle deviennent de plus en plus fréquentes ; ex. : Que il a ses barons de devant lui *mandé*. (*Pa-*

Digitized by Google

rise, 1020). Sor un mulet amblant ont la dame *monté*. (918.) A tort a vostre fame de la terre *geté*. (2643.) Quant il de sa confesse a la dame *accusé*. (685.) La troisième règle est au contraire très bien observée, ce qui revient au même en réalité, puisque l'invariabilité du participe fait ainsi des progrès d'un côté comme de l'autre : De son frère Beuvon qui *perdu* ot la vie. (150.) *Perdu* avez la tor, jamais n'i antrarez. (2092.) Si li dux vient caianz, *perdu* avons la vie. (123.) De Beuvon son serorge qui *perdut* ot la vie. (121.) Une seule fois, l'accord a lieu : *Amenez* les i a Beranger et Herdré (1844), et encore s'explique-t-il par la présence du régime immédiatement à côté du participe. Il serait cependant exagéré de croire que l'invariabilité du participe placé avant son régime (sauf dans le cas précédent) soit devenue un dogme; il n'en est point ainsi, des exemples le prouvent: S'en ont *desseritée* la cortoise moillier. (1610.) Quant Berangers ot *dite* tote sa volenté. (2875.) Por vos ai ge *perdu* ma tor et ma cité. (2097.) Il a *misse* la selle, s'a lo peitral fermé (1352), mais la tendance s'accentue toujours plus ; ex. : Il a *levé* sa main, si a seigné son front. (109.) Il a *baisié* les sainz, si est an piez sailliz. (486.) Nos avon moult *cerchié* et chastiaus et citez. (2897.) A la nueve Ferté ont *fait* la retornée (2351), et le temps n'est pas éloigné où elle envahira tout.

Aymeri de Noirbone, une chanson de geste qui touche au roman d'aventures, doit être mis exactement sur la même ligne que le poëme précédent : aussi nous bornerons-nous à donner des exemples sans commentaires. Infractions à la première règle : Ce sont païen que tant ai *desirré*. (*Aymeri*, f° 11r°.) Cas d'accord, lorsque le participe précède son régime : Devant qu'aurai *conquise* la cité. (f° 3v°.) Exemples d'invariabilité : Miex vient que j'aie *esprouvé* ma vertu. (f° 11v°.) Quar en Espaigne ai *soufert* paine grant. (f° 6v°.) Si en ot *fet* fealté Aymeri. (f° 18r°.) Nous n'avons trouvé aucun passage dans lequel le participe fût en tête de la phrase.

Dans *Gui de Bourgogne*, *Otinel* et *Floovant*, nous avons

Digitized by Google

des textes qui sont bien évidemment du XIIIe siècle, mais dont les manuscrits à nous connus ne datent que du XIVe. On comprendra donc qu'au point de vue de l'orthographe, on ne puisse les placer tout à fait sur la même ligne que les documents du XIIIe siècle même. Seules les formes nécessaires pour le vers ou pour la rime doivent être prises en considération. Nous ne nous dissimulons pas qu'une telle manière de procéder ne peut donner qu'une approximation et que nous nous privons peut-être ainsi d'éléments essentiels d'appréciation. Mais la difficulté de distinguer les fautes qui sont le fait de l'auteur et celles qui doivent être mises à la charge du copiste est trop grande pour que nous prenions sur nous d'en faire le départ, surtout lorsque ces deux hommes son séparés l'un de l'autre par un siècle. Nous sentons fort bien qu'en agissant ainsi nous prêtons le flanc à une objection. Ce que vous faites pour quelques poëmes, pourquoi ne pas le faire pour tous? Pourquoi nous donner pour les autres des formes qui n'ont peut-être pas été écrites par l'auteur ? Nous répondrons que quand l'œuvre et le manuscrit sont contemporains, l'inconvénient n'est pas grand. Ce que nous désirons, ce n'est pas de donner l'orthographe de tel ou tel poëte, c'est de présenter la caractéristique d'une époque, et cette caractéristique, les fautes voulues du copiste[1] nous la fourniront tout aussi bien que les formes écrites par l'auteur lui-même, puisque les unes comme les autres nous indiqueront l'opinion d'un homme de l'époque sur le cas en question.

Ces réserves faites, *Gui de Bourgogne* ne se distingue pas sensiblement des textes du *XIIIe* siècle que nous avons examinés jusqu'ici. Ici comme ailleurs, *grant joie* est traité comme une locution neutre : Quant li baron l'entendent, grant joie en ont *mené*. (*G. de Bourg.*, 3009.) Et quant Karles le

[1] Du copiste en tant que copiste, c'est-à-dire les cas dans lesquels il s'écarte volontairement de l'orthographe de son original, sans nous préoccuper si ces fautes sont, oui ou non, des infractions aux règles.

Digitized by Google

voit, grant joie en a *mené*. (3927.) Chascuns a pris sa feme, grant joie i ont *mené*. (4008.) Une seule fois l'accord se fait: Mult an fu li rois liez, grant joie en a *menée*. (4266.) Dans les limites que nous nous sommes tracées, il n'y a qu'un seul exemple du participe placé en tête de la phrase et ce participe est invariable : *Conquis* avons les terres en viron et en lé. (13.) La règle d'après laquelle le participe s'accorde avec celui de ses régimes directs qui est le plus rapproché de lui, est fort bien observée ; ex.: N'a il castel ne vile que vos n'aies *conq ise*. (81.) N'a cité ne chastel, ne bourc, ne manantie,—Que je n'aie par force et par vertu *conquise*. (66.) Et si nos a *randues* nos terres et nos fiés. (3342.) L'accord ou l'invariabilité du participe suivi de son régime ne s'écarte pas des proportions ordinaires.

Il en est de même dans *Otinel* et dans *Floovant* ; on ne trouve que quelques exemples d'accord : François ont le chastel et *conquise* l'enor (*Floov.*, 574), contre un plus grand nombre où le participe reste invariable : Puis dit antre ses danz : Or ai je *dit* folie. (243.) Par saint Denis de France, j'ai *pansé* couardise. (244.) Et quant nus sire ara son ost banie— Et *assamblé* sa grant chevalerie. (*Otinel*, 173.) L'invariabilité se glisse même quelquefois dans la position la moins attaquable, c'est-à-dire lorsque le régime se trouve placé entre l'auxiliaire et le participe : Chascuns en son pais ai sa gant *amené*. (*Floov.*, 2312.) Et l'arcevesques a la messe *chanté*. (*Otinel*, 2092.)

Dans le *Roman de la Rose*, au contraire, la tendance est toute différente. L'accord est loin d'avoir subi d'aussi graves échecs, et cela non-seulement dans la première partie du poëme, dans l'œuvre de Guillaume de Lorris, qui date de la première moitié du siècle, mais dans celle de Jean de Meung composée entre 1270 et 1275. Il semble que nous assistions à une réaction en faveur de l'ancien ordre de choses. L'invariabilité du participe précédé de son régime devient presque une rareté ; en voici cependant quelques exemples : Cil qui

Digitized by Google

tex choses ont veu. (*Rose*, 18432.) Selonc les erremens — Que *leu* vous ai ca arrière. (20812.) Même les participes d'*avoir* et de *faire* ne résistent pas à la tendance générale : Il a cele floiche à moi traite — Qui m'a ou cuer grant plaie *faite*. (1867.) Et s'il en eust la science — Ausinc bien *eue* devant. (17612.) L'exemple suivant : Les oreilles avoit mossues — Et trestotes les dents *perdues* (355) montre combien, à cette époque-là, le sentiment de l'identité d'*avoir* auxiliaire et d'*avoir*, verbe actif exprimant la possession, était encore vivant. Inutile de dire, que, de nos jours, une construction pareille ne saurait être tolérée. — Même lorsque le participe est en tête de la phrase, l'accord ne laisse pas que de se rencontrer : Car tant *achatés* les avoie. (8070.) Voire *escrite* la vous eusse. (16415.) *Emprise* a merveilleuse paine. (5097.) La majorité n'en reste cependant pas moins acquise à l'invariabilité : *Perdu* les ait, se Dieus me gart. (4130.) Car maintes fois *oï* les ai. (16696.) A ceus qui *prié* les auront. (7612.) En revanche, lorsque le participe suit son auxiliaire en précédant son régime, la balance, rompue dans d'autres ouvrages en faveur de l'invariabilité, se rétablit. L'accord semble même l'emporter : Que parmi l'oel m'a ou cuer *mise* — La sajete par grant roidor. (1702.) Si crieng ausinc avoir *perdue* — Et m'esperance et m'atendue. (3981.) Onques mes n'avoie *veue* — Cele iaue qui si bien coroit. (114.) Ou il ot *faite* por s'amie — Mainte jouste et mainte envaie. (1191.) Il a endementieres *prise* — Une autre floiche que moult prise. (1848.) On remarquera que, dans tous ces exemples, l'accord est d'autant plus inattendu, que le participe, quoique suivi immédiatement de son régime, ne se trouve cependant pas dans le même vers.

Cette réaction contre l'invariabilité va même parfois trop loin, puisqu'elle a poussé l'auteur à faire accorder dans un passage le participe avec un nom qui n'est pas son régime, mais qui est le sujet de l'infinitif dépendant de lui : Et la pesance et les ennuis — Qu'el soffroit de jors et de nuit — L'avoient molt *fete* jaunir. (*Rose* 299.) Nous avons vu que nos

Digitized by Google

grammairiens actuels écrivent comme Guillaume de Lorris, lorsque le participe n'est pas celui du verbe *faire*. Ajoutons qu'il semble plus logique de laisser invariable le participe quel qu'il soit, puisqu'en réalité le complément direct n'est autre que la proposition infinitive toute entière, laquelle ne saurait être considérée que comme une locution neutre. La distinction introduite dans nos grammaires entre : Je l'ai *entendue* chanter, lorsqu'il s'agit d'une femme, et: Je l'ai *entendu* chanter lorsqu'il s'agit d'une chanson, est une des trop nombreuses subtilités établies par des grammairiens soucieux de séparer des choses que personnes ne confond. Devant la logique, le participe doit rester invariable dans un cas comme dans l'autre.

Avec le *Roman de Renart*, nous retombons dans le grand courant du XIIIe siècle, dans celui qui diminue de plus en plus les cas d'aocord du participe. Sous l'influence du verbe *avoir*, l'invariabilité s'établit parfois dans des phrases où le régime précède son participe ; ex.: Qui grant pitié en a *eu*. (*Ren*. 3645.) Primaut qui paine a *eu* mainte. (4512.) Dans la phrase suivante : He Dieus ! fait il, com poi de joie — M'a Dieus *doné* en ceste vie (7308), on peut se demander s'il n'y a qu'une simple négligence ou si l'auteur a réellement eu l'intention d'accorder le participe avec *poi*. Cette dernière hypothèse semble la plus probable. — Lorsque le participe précède son régime, il va sans dire que l'invariabilité l'emporte de beaucoup sur l'accord, surtout lorsqu'il s'agit du verbe *faire ;* ex.: Renart, à qui tarde l'issue — Li avoit *fet* une treslue. (6875.) Aincois li a fet sorde oreille. (971.) A cest mot li a *fait* la moe. (6208.) Et avez *fet* grant mesprison. (3872.)

Terminons l'étude de cette période par le tableau complet pu traitement éprouvé par les participes dans les trois mille premiers vers de *Huon de Bordeaux*. Dans cent quatre-vingt-dix-huit cas, le participe précède son régime ; il s'accorde avec lui cent soixante et une fois et reste invariable trente-sept.

Digitized by Google

Dans cinq cas seulement, le participe est en tête de la phrase; il ne s'accorde qu'une fois. Sur trente-deux passages enfin, où il est placé entre son régime et son auxiliaire, nous trouvons vingt-huit cas d'accord et quatre d'invariabilité. Ce dernier résultat est loin de concorder avec la moyenne générale du XIIIe siècle. Il doit s'expliquer par le caractère picard de l'œuvre.

Remarquons que certaines expressions négatives, telles que *goutte*, *créature*, etc., sont déjà envisagées par notre auteur comme neutres : Les ex li bendent que n'a goute *veu*. (*Huon*, 9246.) Car cil ont si le marcié descombré — Que jou n'i ai creature *trouvé*. (4111.) Nous ne dirions pas autrement aujourd'hui, en remplaçant toutefois *créature* par *personne*. — La faute qui consisterait à faire accorder le participe avec son complément indirect de temps, ne se rencontre guère dans notre texte ; exemple : Aincois qu'aiiez XII lieues *alé*. (3166.) En revanche, l'invariabilité s'est étendue abusivement à des cas où le régime qui indique le temps, est non indirect, mais direct ; ex. : XXX ans ou plus i a bien *conversé* (3086); *converser* est en effet ici un verbe transitif, comme l'est *passer* dans le passage suivant : Amirés ert, VII *XX* ans ot *passés*. (5802.) Dans ce dernier exemple *avoir passé tel âge* n'a pas encore tout à fait le sens actuel. — Quoique en général le vieux français s'attache plus à l'idée qu'à la forme extérieure, on n'en trouve pas moins quelques exemples où il a suivi le principe contraire ; exemple : Et moult i ont de vostre gent *tué*. (8211.) *Moult* a été considéré ici comme une expression neutre du singulier, ce qu'il est en effet devant la grammaire (multum), et non comme un nom collectif, comme le demanderait l'idée qu'il représente.

En résumé, au XIIIe siècle, l'invariabilité du participe fait de grands progrès, mais elle est loin de les faire d'une façon régulière. La proportion entre l'accord et le non-accord lorsque le participe précède son régime, donne un résultat toujours plus fort en faveur de ce dernier, mais, par un phénomène

Digitized by Google

étrange le participe placé en tête de la phrase, celui qui a en somme commencé le mouvement, n'est point aussi rigide dans son invariabilité pendant cette période-ci que pendant la précédente. L'influence exercée sur le participe par son régime direct placé avant semble commencer à fléchir ; l'invariabilité s'établit parfois dans cette position sans cependant y prendre jamais des proportions considérables. Sous ce rapport-là, nous n'avons pas à signaler un acheminement vers l'état actuel, tel du moins qu'il est fixé dans nos grammaires. Le trait saillant de cette époque, c'est une tendance à l'affaiblissement de toute règle et une grande latitude laissée au poëte dans l'emploi de l'accord. La différence si tranchée observée au XIIe siècle entre les deux dialectes principaux qui se partagent la France, subit, elle aussi, une atténuation par l'affaiblissement de ces dialectes eux-mêmes.

§ 7. XIVe siècle.

Le XIVe siècle est loin d'être aussi riche que le XIIIe en œuvres littéraires. Le déclin de la chanson de geste que nous avons déjà remarqué dans la période précédente, s'accentue dans celle-ci. Les poëmes épiques n'ont plus le même caractère populaire ; ce ne sont plus que les derniers soupirs d'un art expirant et, comme il arrive généralement en pareil cas, la qualité est remplacée par la quantité. Le roman de *Baudouin de Sebourc* en est un exemple frappant. En revanche, la prose commence à prendre tournure et occupe une place toujours plus considérable. Nous n'avons pas cru cependant devoir en faire la base unique de cette étude, les rajeunissements du texte étant là bien plus à craindre que dans la poésie.

C'est toutefois à un ouvrage en prose qu'appartient la première place au XIVe siècle. L'histoire de saint Louis, de *Joinville*, écrite vers 1310, est à tous les points de vue un monument d'une trop haute importance pour ne pas mériter la plus grande attention. La confusion, l'absence de toute règle fixe, qui nous a paru le trait distinctif du XIIIe siècle, semble exis-

Digitized by Google

ter encore ici. On remarque cependant que les cas d'invariabilité du participe précédé de son régime sont moins fréquents qu'on ne pourrait le croire ; voici tous ceux que nous avons relevés : Chaï en la place que l'ost avoit *fait* pour boucher le fleuve. (*Joinv.* pag. 65.) Aus chauciées que l'ost avoit *fait.* (Pag. 66.) Ces choses que vous ai ge *ramenteu.* (Pag. 86.) En remembrance de ceulz que il avoient *enterré.* (Pag. 152.) Des murs et des tours que vous y avez *fet.* (Pag. 193.) Ces gens estranges que le roi avoit *apaisié.* (Pag. 217.) Leurs dons et leurs aumosnes que tes devanciers leur auront *donné.* (Page 239.) Grant partie des faiz nostre saint roy que je ai *veu* et *oy.* (Pag. 245.) Encore dans plusieurs, c'est le verbe *faire* qui est en cause et dans d'autres, ce sont des locutions employées comme neutres (*grant partie*, *ces choses*), qui ont empêché l'accord. Lorsque le participe est suivi de son régime, l'invariabilité, quoique formant la majorité des exemples, n'est cependant pas rigoureuse ; exemple : Il avoit *leue* la Bible et les livres qui sont encoste la Bible. (Pag. 207.) J'ai *veues* lettres scellées de trente-deux sceaux. (Pag. 213.) J'ai *pardue* ma mère. (Pag. 189.) Un fort vent ot *rompues* les cordes des ancres de sa nef. (Pag. 43.) Le Sarrazin avoit *ostée* sa touaille de sa teste. (Pag. 95.) La différence de traitement du participe précédé de son régime et de celui qui en est suivi, est marquée d'une manière frappante dans les deux phrases suivantes, où le complément direct placé entre deux participes exerce son influence sur le second seulement : Orent *desconfit* les serjans le roy et *chaciés* de la ville. (Pag. 177.) Quant nous eumes *desconfit* les Turs et *chaciés* de leur herberges. (Pag. 77.) La construction dans laquelle le participe est placé en tête de la phrase, ne se présente qu'une fois dans notre texte : Le Sarrazin qui *sauvez* nous avoit. (Pag. 98.) Nous voyons ainsi qu'elle a à peu près disparu de l'usage. On en trouve, il est vrai, quelques exemples encore dans les poëmes postérieurs, mais le fait en lui-même ne prouve rien, la langue des vers conservant long temps encore des tournures inusitées dans le langage courant.

Digitized by Google

Les différentes œuvres de *Jean de Meung* qui ont été composées au XIVe siècle (le *Trésor*, le *Testament*, le *Codicille*), n'offrent pas grand intérêt au point de vue de la question qui nous occupe. Les règles sont un peu moins bien observées que dans le *Roman de la Rose*; cependant les exemples d'invariabilité du participe précédé de son complément sont rares ; exemple : Eust tant les pecheurs *haï*. (*Trés.*, 812.) La règle d'après laquelle le participe s'accorde avec le plus rapproché de ses régimes est encore rigoureusement suivie : Le monde et son *orguel* ont par leur sens *plessié*. (*Test.*, 505.) Qui le passage et le pont a — *Fait* pour passer tous espirans — Au père et au filz suspirans. (*Trés.*, 1173.) En revanche l'invariabilité du participe suivi de son régime a fait de grands progrès ; exemple : Fors qu'elles ont *trové* ceste novelle forge. (*Test.*, 1254.) Dieu t'a de bien aquerre *donné* grace et pooir. (*Test.*, 345.) Quant chascun a de nous *eü* — Tel part com il lui a pleü. (*Cod.*, 66.)

La *Vie de saint Alexis* est la quatrième et dernière rédaction de la légende dont nous avons étudié les différentes formes depuis le XIe siècle. Les règles modernes y sont presque complétement suivies. Sur cinquante passages où le participe est précédé de son régime, il s'accorde quarante-huit fois ; ex.: S'a bien les messagiers *ouïs* et *entendus*. (*Vie saint Al.*, st. 72*d*.) De ta bele jouvente — Qu'as *tenue* si vile. (St. 181*b*.) Or m'avez vous *lessie* de tous biens esgarée. (St. 184*d*.) Dans ces quarante-huit cas nous rangeons deux exemples où le substantif *ordre* est employé comme féminin, ce qui est fréquent en vieux français ; il est probable que l'*e* muet qui termine ce mot a été pour quelque chose dans le changement de genre ; ex.: Il a dix et set ans que son ordre a *guerpie*. (St. 102*d*.) En droit les cos chantans a son ordre *guerpie*. (St. 35*a*.) Des deux exemples où l'accord ne se fait pas : Dieu vous rende lez biens que m'avez *otroié*. (St. 105*d*.) Et hont tant de leur biens à povrez gens *donné* (St. 5*b*), le premier ne s'explique guère, et le second est en contradiction avec l'u-

Digitized by Google

sage habituel du vieux français, puisqu'il fait prédominer la lettre sur l'esprit. Le participe ne précède que treize fois son complément direct ; onze fois il reste invariable ; ex. : Il a dis et set ans en ceste ville esté — Et a pour moy *souffert* mainte grant povreté. (St. 84*a*.) Je n'ay pas à mon cors *fait* mout de sez deliz (St. 155*b*.), et deux fois il s'accorde : Il a *prise* la lestre. (St. 165*b*.) Mez le clerc a *hapée* — Sa main qui estoit noire et mesgre et très-halée. (st. 89*c*.)

L'immense épopée de *Baudouin de Sebourc* (26 324 vers) est, dans son ensemble, moins rapprochée des règles modernes que le poëme précédent. La raison en est du reste facile à comprendre. A une époque où la poésie épique voyait d'autres genres lui succéder dans le goût du public, elle ne pouvait plus guères se faire accepter qu'en restant vieille. Désespérant de plaire à la nouvelle génération dans son ensemble, elle veut au moins se faire bien venir des personnes qui aiment un certain parfum de vétusté et qui se rappellent avec regret les belles chansons de geste des siècles précédents. Ajoutons que les créations très médiocres des derniers poëtes épiques ne pouvaient que gagner à être encadrés dans tout ce luxe de formules et de tournures archaïques qui leur donnait un certain cachet de distinction. Tout ceci pour faire comprendre pourquoi ce n'est pas dans *Baudouin de Sebourc* qu'il faut aller chercher l'usage réel du XIVe siècle. Comme on pouvait presque s'y attendre *a priori*, c'est dans le plus conservateur des dialectes de France, dans le dialecte picard, qu'est écrit ce long poëme inachevé en vingt-cinq chants.

L'accord du participe avec le régime qui le précède, n'est que très rarement troublé ; voici cependant quelques exemples d'invariabilité : Les pleges qu'il avoit en prison *tenu* tant. (*B. de Seb.* XVII, 301.) A ! Sire, dist li bers, telle joie ai eu. (XVII, 620.) Si sui dolans au coer c'aucune courtoisie — N'aves *fait* à ches II. (XXII, 220.) Les sains ot *aporté* de Dieu le tout puissant. (XXIV, 366.) Et puis li a dit : Sire, chaiens a II dansiaus — Qu'*envoiet* i aves esrant par vo bediaus. (IX,

Digitized by Google

592.) En revanche, l'accord du participe avec le régime qui le suit est beaucoup plus fréquent que dans les autres poëmes du XIVe siècle; ex.: Vous venes quant avons *vaincue* l'estormie. (XIII, 861.) Ont *gerpie* la table; en estant sont sali. (XXIII, 933.) Puis a *traité* l'espée. (VIII, 495.) Quant Anemis ara *faites* ses volentés. (IX. 231.) Sus cestui Bauduin ay *prise* ma chanson. (I, 46.) En sa main li a *mise* — Toute son herité qu'il tint jusqu'à Falise. (I, 123.) Que si tost que j'aurai *faite* m'entention. (XIV, 1248.) On remarquera que le verbe *faire* ne résiste pas plus que les autres au courant qui emporte le poëte vers les vieux usages. Lorsque le participe est placé en tête de la phrase, l'auteur hésite; on trouve à peu près autant de cas d'accord que d'invariabilité; ex.: *Perdut* avoit X sols. (VII, 404.) *Juret* aves ma mort et ma destruction. (XVIII, 486.) *Fait* aves le falie et moult petit exploit. (XIX, 162.) Or lairai des bastars, *dit* en ai la rachine. (XXI, 95.) *Mariée* vous ai aujourd'hui richement. (XXIII, 207.) *Délivrée* m'avez de mort dure et pesant. (V, 404.) Car *promise* le m'a. (V, 472.) Que par mais (?) mariage bien *honnie* m'a on. (II, 105.)

Lorsqu'un temps périphrastique du verbe *faire* est suivi d'un infinitif qui a lui-même un sujet ou un régime, le participe reste en général invariable; ex.: Que les iex li a *fait* de la teste voler. (*B. de Seb.*, XXII, 465.) Dans deux cas cependant il s'accorde : Et ses peres l'a *faite* telement aourneir — Que de si bele chose n'oy mes recorder. (XII, 706.) Qu'il les ont *fais* tous V a terre tresbuchier. (VIII, 310.) En rapprochant ce dernier exemple de celui-ci : Toutes les a *oies* leur mesfais recorder (XVI, 865), on pourrait penser que nous assistons ici à la naissance de la règle moderne, d'après laquelle le participe placé dans cette position (sauf celui de *faire*), s'accorde avec le sujet de l'infinitif. Mais le premier passage cité (XII, 706), dans lequel l'accord se fait avec le régime de l'infinitif, montre qu'il ne faut voir ici que des faits isolés et non raisonnés d'attraction.

Digitized by Google

La plupart des observations faites à propos de *Baudouin de Sebourc* peuvent s'appliquer à *Hugues Capet*. Les tournures anciennes y sont cependant moins fréquentes, de sorte que ce texte représente mieux que le précédent l'état réel de la langue du XIVe siècle. Des trois cent vingt-sept participes que nous avons relevés dans les six mille trois cent soixante-un vers du poëme, deux cent dix-huit sont précédés de leur régime. De ces derniers, cent quatre-vingt-neuf s'accordent; ex.: Qu'à dames, à pucellez avoit leur cuers *tollus* (*H. Cap.*, 326) et vingt-neuf restent invariables; ex.: Droguez lez a *veu*, si les monstre à Beuvon. (6224.) Comment il ot en France grande guerre *acquievé*. (6306.) Et Flore pour Beuvon a grant joie *mené*. (6302.) La proportion est un peu plus forte en faveur de l'accord (soixante-un contre sept) lorsque le régime est placé entre l'auxiliaire et le participe, que lorsqu'il précède l'auxiliaire (cent vingt-six contre vingt-un). Le participe occupe treize fois la tête de la phrase; il ne s'accorde qu'une seule fois et reste douze fois invariable; ex.: E fu fieux au franc duc qui *perdu* ot le vie. (4206.) Dans les cent dix-sept autres cas où il est suivi de son régime, mais précédé de l'auxiliaire, nous ne trouvons que trois cas d'accord; ex.: Il ont *closze* la porte qui estoit de sapin. (1248, pag. 64.) Qu'il eut *espousée* la pucelle au crin blon. (1785.)

En somme, l'impression générale qui nous semble résulter de l'étude des textes du XIVe siècle, c'est que l'avénement des règles modernes approche. L'invariabilité du participe précédé de son régime, laquelle avait pris à la fin du XIIIe siècle des proportions assez étendues, est rentrée dans des limites tout à fait normales. En revanche, les cas d'accord du participe avec le complément qui le suit deviennent de plus en plus rares et l'invariabilité devient une véritable règle. Que l'on supprime les exceptions de part et d'autre, et l'on arrivera aux principes modernes. Le XIIIe siècle avait un aspect assez confus, le XIVe siècle au contraire marche d'un pas sûr dans une voie au bout de laquelle on aperçoit déjà l'usage actuel.

Digitized by Google

§ 8. XVe siècle.

Au point où nous en sommes arrivés, on comprendra qu'il soit inutile de répéter chaque fois des règles qui sont encore celles de nos grammaires actuelles et que nous nous bornions à signaler et à expliquer si possible les exceptions que nous pourrons rencontrer sur notre route. C'est encore un historien, *Froissart*, qui ouvre le XVe siècle. La rédaction de ses *Chroniques* que nous avons suivie, a un caractère picard très prononcé; aussi y trouve-t-on des traces nombreuses de déclinaison, plus que ne pourrait le faire supposer l'époque avancée de sa composition. Nous n'avons relevé que deux passages où le participe s'accorde avec le régime qui le suit : Il fisent rengier les batailles enssi que *ordonnées* les avoient l'autre jour. (*Frois.*, tom. II, pag. 162.) Le conte Raoul d'Eu qui *confortés* les avoit. (Tom. III, pag. 18.) L'accord s'explique peut-être par le fait que le complément est un pronom, lequel, comme nous l'avons vu, présente à l'esprit d'une façon plus nette que le substantif l'idée du genre et du nombre. L'invariabilité du participe précédé de son régime est assez fréquente ; ex.: Chiaux qui li rois engles avoit *laissiet* en Escoche. (Tom. II, pag. 316.) Ot bien seans à table LX dames que elle avoit *pryet* et *mandet*. (Tom. II, pag. 115.) Nous ne rangerons cependant pas dans cette catégorie l'exemple suivant : Cel afaire que vous avez *oy* (Tom. II, pag. 30), le substantif *afaire* étant encore masculin au XVe siècle. Il en est du même du mot *œuvre*; ex.: Tous les fes et les œuvres que li roys avoit *fais* (Tom. II, pag. 96) auquel nous avons conservé son genre primitif dans l'expression : *le grand œuvre*. La règle qui veut que le participe ne s'accorde qu'avec le régime direct le plus rapproché de lui, est encore observée par notre auteur; ex.: Or ay je che livre et ceste histoire *augmentée* par juste enqueste que j'en ay fait. (Tom. II, pag. 1.)

Les œuvres d'*Alain Chartier* ne nous sont connues que par

Digitized by Google

une édition de 1617, édition que sa date elle-même doit rendre suspecte, puisqu'on était loin d'avoir alors le respect religieux des textes qui distingue notre époque. Aussi avons-nous dû laisser de côté ses ouvrages en prose et nous borner aux poésies, que la rime et le nombre des syllabes garantissent jusqu'à un certain point contre les tentatives de rajeunissement. Même en restant dans ces conditions-là, nous avons rencontré un certain nombre de cas où le participe s'accorde avec son régime postposé ; ex.: *Trespercée* — As mon ame de douleur. (*Al. Chart.* pag. 797.) Ainsi *ouye* — M'avez de desplaisir fournie. (Pag. 657.) Tant que *perdue* eust sa franchise. (Page 703.) Quant il a *entreprise* — Une si gracieuse emprise. (Pag. 600.) Avez vous *prise* ceste adresse — De l'amer tousjours sans rappel. (Pag. 499.) Icil qui n'ont pas *maintenuz* — Leur bons faictz ne bien retenuz. (Pag. 618.) Elle luy respondy qu'*acquise* — Avoit fole pensée et *quise* — La guerre pour son cueur grever. (Pag. 699.) Quant il eut *dite* — L'opinion qu'après luy je recite. (Pag. 566.) On remarquera que, dans la plupart de ces exemples, le participe est à la rime, ce qui explique en une certaine mesure son accord. Les cas d'invariabilité lorsque le régime précède, sont moins fréquents ; ex.: Quant j'euz ces parolles *ouy*. (Pag. 528.) Qui grace avoit bien *dessarvy*. (Pag. 704.) Dont en ce livre la querelle — J'ay *mis* en rime telle quelle. (Pag. 683.) Mercy d'amours *requis* avoye. (Pag. 727.)

Le rapport est inverse dans quelques poésies philosophiques publiées par *Méon* à la suite du *Roman de la Rose* et qui, à en juger d'après leur forme, doivent être du XVe siècle. Nous n'avons relevé qu'une seule fois l'accord du participe avec le régime qui le suit : Car aussitôt que Dieu eut *faicts* — Les élémens qui sont parfaicts. (*Font. des am.*, 232.) L'invariabilité du participe précédé est un peu moins rare : Jusqu'à mon songe les eus *veu*. (77.) Les sept planetes que j'ay *dict*. (407.) Car nature a tousjours la chose — *Créé* comme icy je l'expose. (*Nic. Flam.*, 709.) L'herbe triomphante royale

Digitized by Google

— Laquelle ont *nommé* minerale. (805.) Il est difficile de voir dans ces exceptions autre chose que le caprice de l'auteur.

Les *Farces, sotties et moralités* contenues dans le recueil de P. L. Jacob sont extrêmement régulières. Nous n'avons relevé qu'une seule exception dans la farce de *Pathelin* : Telz noises n'ay je point *aprins*. (*Path.*, pag. 55.) Encore faudrait-il être bien sûr que *noise* était au XVe siècle un substantif féminin, ce dont la forme *telz* peut faire douter. Il est probable cependant qu'à cette époque-là il était encore loisible d'employer pour le féminin la forme dérivant directement du latin, laquelle n'avait qu'une terminaison pour les deux genres. La *farce du meunier* présente en revanche une faute indubitable : J'ay bons champions *fréquenté*. (*Farce du mun.*, page 260.) Dans la *Condamnation de Bancquet*, le participe s'accorde deux fois avec le régime qui le suit : Ilz ont *trouvez* des ennemys — Qui leur ont fait guerre impartable. (*Banc.*, page 329.) Encore n'ay je pas *appellée* — Scavez vous quoy ? fine gelée. (Pag. 332.) L'accord est d'autant plus insolite dans ce dernier cas que le complément est séparé de son participe par toute une phrase incidente. Le besoin de la rime l'a emporté sur toute autre considération. En somme, le langage populaire, tel qu'il nous est représenté par ces pièces dramatiques, avait adopté, dès le XVe siècle, les règles qui sont maintenant encore consignées dans nos grammaires.

Villon n'est pas moins rigoureux dans la manière dont il traite le participe ; nous n'avons relevé chez lui qu'une seule infraction aux règles actuelles : Tollu m'as la haulte franchise — Que beauté m'avoit *ordonné*. (*Grand Test.*, 461.) Le seul trait par lequel il se sépare de l'usage moderne, c'est qu'il place assez souvent le régime entre l'auxiliaire et le participe, construction qui a persisté jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Il augmente ainsi, mais d'une manière tout à fait régulière, les cas d'accord ; ex.: Mort, j'appelle de ta rigueur — Qui m'as ma maistresse *ravie*. (978.) Le Franc Gontier et sa compaigne Helaine — Eussent ceste doulce vie *hantée*. (1481.)

Digitized by Google

Les *Cent nouvelles nouvelles* présentent un certain nombre d'irrégularités; l'invariabilité du participe suivi de son régime y est violée plus d'une fois; ex.: Ceulx qui n'avoient pas *eue* ceste eureuse journée. (*Cent nouv.*, tom. I, pag. 3.) Vous m'avez bien celée ceste bonne chère. (Tom. I, pag. 4.) Il n'avoit pas *perdue* sa peine. (Tom. I, pag. 62.) S'elle avoit *mise* sa levrière dedans. (Tom. I, pag. 170.) Pour ung pouvre coup que j'ay *accollée* ma femme. (Tom. I, pag. 176,) D'avoir si bien *allyée* leur belle fille. (Tom. II, pag. 13.) D'avoir *perduz* les instrumens de monseigneur le curé. (Tom. II, pag. 82.) Non pas qu'il eust *perdue* l'entière cognoissance de raison. (Tom. II, pag. 124.) La simplette avoit *perdue* toute couleur. (Tom. II, pag. 248.) Dans un cas, où deux participes précèdent leur régime commun, le second seul s'accorde : S'il avoit bien tansé et *villannée* sa femme (Tom. I, pag. 30), ce qui montre que nous avons ici non un accord réfléchi, mais une attraction irraisonnée. Si l'on s'étonne de retrouver autant d'irrégularités dans un texte tout populaire, on peut répondre qu'un bon nombre des récits contenus dans ce recueil avaient bien certainement couru depuis longtemps dans la bouche du peuple avant d'être écrits pour Louis XI et qu'ils gardent sans doute çà et là quelques traces archaïques de leur ancien état.

Les *Mémoires de Philippe de Commines* n'offrent au point de vue du participe rien qui ne puisse être signé par un auteur moderne. La règle actuelle, d'après laquelle un participe suivi d'un infinitif s'accorde avec le sujet de cet infinitif, est déjà mise en pratique par notre auteur; ex.: J'ai parlé des malheurs que j'ay *veus* suivre les gens après une bataille perdue par un roy ou duc. (*Comm.*, pag. 50.)

Nous assistons donc au XVe siècle à la victoire presque complète des principes modernes; les exceptions diminuent de plus en plus et finissent par devenir négligeables.

Digitized by Google

§ 9. XVIe siècle.

L'accord du participe avec le régime qui le suit, a disparu de l'usage à la fin du XVe siècle. Il ne laisse cependant pas que de s'en trouver quelques exemples au XVIe, mais d'une manière tout à fait isolée et avec les besoins du vers pour excuse. *Ronsard* dit par exemple : Ont d'avirons ja *couvertes* les eaux. (*Boc.*, pag. 319.) Je respondray : J'auray toujours *esprise* — D'un souvenir l'âme qui vit en moy. (*Franc.*, pag. 155.) Or je scay bien qu'après t'avoir *monstrée* — Ta race, hélas! tu fuiras ma contrée. (Pag. 211.) Lorsque le participe est précédé de deux régimes, cet auteur le fait accorder avec le dernier, fidèle en cela à l'usage ancien : A ses amis et sa terre *laissée*. (Pag. 208,) Ayant ta ville et ton père *oublié*. (Pag. 69.) Lorsque voicy les fantosmes de ceux — Dont la grand mer en vagues departie — Avoit les corps et la vie *engloutie*. (Pag. 107.) La construction dans laquelle le régime se place entre l'auxiliaire et le participe, commence à passer de mode; on en trouve cependant encore quelques exemples : Je n'ai jamais telle douleur *receue*. (Pag. 44.) Tu as ta fille à ce Troyen *promise*. (Pag. 124.) Les cas d'invariabilité du participe précédé de son régime sont très rares ; ex.: Qui fil, aiguille et ouvrages legiers — Avoient *laissé* pour voir les estrangiers. (Page 113.) D'avoir sur lui tant de coups *despendu*. (Pag. 134.) Il est vrai qu'on en trouve dans la plupart des auteurs du temps. L'injure qu'il li avoit *fait*. (Amyot, *Vie de Démosthènes*, nomb. 3.) De la paour que chacun avoit *eu*. (Seyssel, *Guerres civiles*, liv. I, chap. 2. pag. 229.) Je ne les ay *fait* mie, mais les oyant reciter, les ay *retenu*. (Rabelais, *Garg*. I, 13.) Car peremptoirement luy furent deniées, par autant qu'il les avoit *eu* de Gargantua. (I, 20.) S'exerceans le corps comme ils avoient les ames auparavant *exercé* (I, 24 ap. Ménage), mais il a loin de là à l'assertion de Ménage (*Observ.*, tom. I, chap. XXII) que « du temps de François Ier la plupart des écrivains eussent dit : Les lettres que j'ai *reçu* » et que « Rabelais ne

Digitized by Google

parle jamais autrement. » Nous n'avons pas de moyens de réfuter matériellement cette dernière affirmation, l'édition de Rabelais que nous avons eue entre les mains, n'étant pas assez sûre au point de vue de l'orthographe pour servir d'argument, mais tout le développement historique du participe proteste contre elle comme contre la première. Comment? L'accord du participe avec le régime qui le précède, accord si bien établi à la fin du XVe siècle que les exceptions se réduisent à un minimum, et si solide à la fin du XVIe qu'il est formulé comme règle, cet accord aurait subi une éclipse totale sous François Ier (1515-1547)? Les écrivains de cette époque auraient brusquement rompu avec un principe consacré par les siècles et destiné à vivre longtemps encore après eux? Nous avons, il est vrai, fait remarquer nous-mêmes qu'au XIIIe siècle il s'était produit sur ce point un certain ébranlement et que les exceptions avaient augmenté dans une proportion considérable. Mais les circonstances étaient alors bien différentes. Tout d'abord, ce mouvement n'est pas circonscrit dans l'espace de cinquante ans; commençant avec le XIIIe siècle, il atteint son apogée vers 1300, puis décline insensiblement pour mourir à la fin du XVe siècle. Ensuite et surtout, il s'explique philosophiquement : par suite du développement du parfait périphrastique, qui passe de la signification latine à la moderne, l'influence exercée sur le participe par le régime qui le suit, diminue, ce qui se traduit par une diminution d'accord. Quoi d'étonnant à ce que, par contre coup, l'accord du participe avec le régime qui le précède ait été quelque peu atteint? L'attaque n'a pas réussi, parce que le complément placé dans cette position était encore assez intimement uni au participe pour le dominer, mais elle était dans la logique de la situation. Rien de pareil au XVIe siècle; aussi devons-nous penser que Ménage n'a basé son assertion que sur des faits isolés.

Une fois bien établi, l'usage devait être énoncé sous forme de règle; c'est ce qu'a fait *Marot* dans des vers souvent cités, en particulier par Ménage et par Vaugelas :

Digitized by Google

Enfans, oyez une leçon :
Nostre langue a ceste façon
Que le terme qui va devant
Volontiers régit le suivant.
Les vieux exemples je suivrai
Pour le mieux; car, à dire vrai,
La chanson fut bien ordonnée
Qui dit: M'amour vous ai *donnée*,
Et du bateau est estonné
Qui dit : M'amour vous ai *donné*.
Voilà la force que possède
Le féminin quand il précède.
Or prouverai par bons témoins,
Que tous pluriels n'en font pas moins
Il faut dire en termes parfaits:
Dieu en ce monde nous a *faits;*
Faut dire en paroles parfaites:
Dieu en ce monde les a *faites*.
Il ne faut point dire en effet:
Dieu en ce monde les a *fait*,
Ne: nous a *fait* pareillement,
Mais: nous a *faits* tout rondement.

Le trait par lequel il termine la pièce:

Parquoi quand me suis avisé,
Ou mes juges ont mal visé,
Ou en cela n'ont grand science
Ou ils ont dure conscience,

prouve à la vérité que la règle rencontrait quelques contradicteurs, mais l'unanimité avec laquelle elle a été suivie dès lors montre qu'ils ne devaient être ni nombreux, ni puissants.

§ 10. XVIIe siècle.

Par suite de l'impossibilité absolue de faire accorder le participe avec le complément qui le suit, les poëtes ont été privés d'une grande facilité. Quelques écrivains de la première moitié du XVIIe siècle s'appliquent à garder tout au moins la faculté de placer le régime entre l'auxiliaire et le participe; ex.: Et je n'ay seulement l'affaire *differée*. (Scarron, *Jodelet*, IV, 7.) La

Digitized by Google

fureur contre vous m'avoit l'ame *saisie*. (V, 4.) Si le but de ceste pensée — A ma conscience *offensée*. (Voiture, *Poésies*, pag. 43.) Le serpent dont je fus atteint — Avoit ses embusches *dressées*. (Pag. 45.) Je crois qu'il a les sens *perdus*. (Pag. 144.) Mais cette liberté devait, elle aussi, leur être bientôt ravie.

Si l'usage était bien établi dans ses grandes lignes, il était loin de l'être dans tous ses détails d'une manière claire, et les controverses auquel il donna lieu ne pouvaient que le troubler. La question des participes fit éclore une polémique ardente, dans laquelle se distinguèrent surtout Vaugelas et Ménage et à laquelle prirent encore part le P. Bouhours, Dupleix, Lamothe Le Vayer, le P. Rapin, Arnaut, Patru et Th. Corneille. Nous allons essayer de donner une idée de la lutte et de juger les coups.

Disons dès l'abord que tous ces grammairiens s'efforcent de restreindre l'accord du participe et inventent un certain nombre d'exceptions en général peu justifiées. Mais il se forme bientôt dans leur sein deux partis, l'un ne voulant pas aller aussi loin que l'autre. Ménage est le chef de la fraction modérée, tandis que Vaugelas est le représentant le plus autorisé de ceux qu'à un certain point de vue on peut appeler les avancés, mais qui sont assurément les moins logiques. Ce n'est cependant pas contre Vaugelas que Ménage dirige ses traits les plus acérés; c'est le père Bouhours qui est en général l'objet de ses sarcasmes. Il l'appelle parfois le précieux père Bouhours ou, tout court, sa Pretiosité; il va même jusqu'à dire quelque part: « Par la passion qu'il a de me reprendre, il s'est avisé de soustenir cette opinion insoustenable. » (*Obs.*, tom. II, chap. CXXVII.) Aux côtés de Ménage viennent se ranger Dupleix, Lamothe Le Vayer et Th. Corneille, tandis que Vaugelas et Bouhours sont soutenus par Arnaut, Patru et le P. Rapin.

Commençons par les points non controversés: Ménage affirme sans être contredit que lorsque le sujet est placé après le verbe, l'accord n'a pas lieu; il dit par exemple: La peine que m'a *donné* cette affaire. Il reconnaît cependant que Ma-

Digitized by Google

rot a écrit dans l'épître à la princesse de Navarre: Et au dit lieu — M'a *suivie* mon escurieu, et que Charpentier, traduisant l'épigramme d'Ausone sur Didon, a dit: Pauvre Didon, où t'a *réduite* — De tes amans le triste sort? On cherche vainement ce qui a pu pousser notre grammairien à poser une règle aussi bizarre.

C'est lui au contraire qui soutient le parti de la raison sur le point suivant: Vaugelas et ses acolytes prétendent que le participe est invariable lorsqu'il est suivi de quelque autre mot dans la phrase; ils veulent bien écrire: Les lettres que j'ay *receues*, mais ils disent: Les lettres que j'ay *reçu* depuis deux jours; suivant le P. Bouhours « le participe est suffisamment soutenu par ce qui suit, » phrase à laquelle il nous est impossible de découvrir un sens clair. Ménage insinue que son adversaire lui-même n'avait jamais suivi cette règle avant ses *Nouvelles remarques;* il est appuyé par l'auteur des notes de l'édition de Vaugelas, Th. Corneille.

Le second point en discussion touche à une distinction que voudrait établir Vaugelas entre le participe des verbes actifs et celui des verbes pronominaux; il veut dire: Le commerce nous a *rendu* puissans, mais: Nous nous sommes *rendus* puissans. Il tient, dit-il, cette règle d'un de ses amis qui l'avait apprise de Malherbe; il avoue cependant que Malherbe lui-même ne l'a pas toujours observée. L'avantage qu'y trouve notre auteur, c'est « qu'elle distingue les actifs des passifs. » Nous prenons ici sur le fait ce goût exagéré pour les subtilités qui caractérise en général les grammairiens. Il soutient autre part sa règle en disant que dans le premier exemple « le sens ne finit pas avec la période. » S'il veut indiquer par là que *puissans* fait en quelque mesure partie du complément direct, il a raison; mais on voit aisément qu'il en est exactement de même dans le second cas. La raison véritable de Vaugelas, c'est la première, c'est ce désir immodéré de séparer à toute force ce qui ne demande qu'à rester uni.

C'est encore dans un amour mal placé pour la clarté que

Digitized by Google

Vaugelas excepte des règles d'accord les participes des verbes terminés en *oire*, *oître*, *andre*, *endre*, *indre*, *aindre*, *eindre* et *oindre*, quand il existe des substantifs semblables au féminin de ces participes. Il veut que l'on écrive : C'est elle qu'on a *plaint*, et : C'est une chose qu'on a toujours *craint*, de peur que quelqu'un n'aille prendre ces participes pour des noms. On n'est pas plus puéril.

Une seule fois, Vaugelas fait, semble-t-il, violence à son caractère ; il se refuse à admettre une distinction établie par ses adversaires. Ménage veut dire : Je l'ai *entendue* chanter (chantant), mais : Je l'ai *fait* peindre. (peindre elle.) Notre auteur veut que dans les deux cas le participe reste invariable, et en cela il a raison, croyons-nous. Nous avons montré plus haut en effet comment dans la première phrase le régime direct n'est point le pronom *la*, mais la phrase infinitive tout entière dont ce pronom est le sujet. On sait que dans les grammaires modernes, c'est l'opinion de Ménage qui l'a emporté, ici comme dans beaucoup d'autres cas.

En somme, cette étude des grammairiens du XVIIe siècle ne nous laisse pas pénétrés d'une profonde admiration pour eux ; ils témoignent en général d'un grand goût pour les subtilités et d'une connaissance historique presque nulle de la langue française.

§ 11. Résumé et desiderata.

Les règles actuelles étant trop connues pour qu'il soit nécessaire de les indiquer, nous pouvons dès à présent embrasser d'un coup d'œil le chemin parcouru.

A son origine, en latin, le participe est encore un simple adjectif ; il s'accorde par conséquent toujours avec le régime du verbe *habere*, étant uni à lui par les liens qui attachent tout qualificatif à son substantif. Pendant ces siècles du moyen âge qui ne nous ont pas laissé de monument littéraire et qui sont comme la chrysalide d'où sortiront les langues romanes, il se fait un travail lent et continu qui s'exerce de deux côtés

Digitized by Google

à la fois. D'une part, le participe se relie plus intimement au verbe *avoir*, qui dès lors devient son auxiliaire ; de l'autre, il s'éloigne un peu du substantif, qui devient son régime. Ce mouvement est à peine sensible dans les premiers textes français. Pour s'en rendre compte, il suffit d'étudier la proportion de l'emploi du passé défini et de l'indéfini. Si le premier est encore en usage dans l'immense majorité des cas, on reconnaîtra que le parfait périphrastique ne présente pas encore une idée suffisamment une et que la manière latine de l'envisager n'a pas complétement disparu. L'accord du participe est alors régulier ; c'est ce qui a lieu au XIe siècle à peu d'exceptions près. Plus tard, dès le XIIe siècle dans les textes normands, dès le XIIIe dans les autres, l'idée verbale se dégage plus nettement et le régime qui suit son participe n'exerce plus autant d'influence sur lui. Ce phénomène s'explique logiquement : lorsque l'auxiliaire et le participe précèdent, c'est l'idée de l'action qui se présente la première et qui, par conséquent, est prédominante. Ce qui le prouve, c'est que c'est le participe placé en tête de la phrase qui commence le premier à devenir invariable. Lorsqu'au contraire le régime précède et surtout lorsqu'il se place entre l'auxiliaire et le participe, le sentiment des liens qui l'unissent à ce dernier terme est assez fort pour entraîner l'accord.

L'émancipation du participe suivi de son régime va toujours en augmentant du XIIe à la fin du XVe siècle. Depuis 1500, les exceptions qui peuvent se rencontrer à la règle de l'invariabilité sont voulues et ne doivent plus être considérées que comme des licences poétiques. (Cf. *Marot*, épitaphe de Jean Cotereau : Puis mourant dit adieu — A ses enfans qui sur lui ont *posée* — Cette épitaphe et la tombe arrosée.)

L'accord du participe avec le régime qui le précède, quelque peu ébranlé au XIIIe siècle, se raffermit et n'est plus dès lors attaqué dans son essence. Les grammairiens du XVIIe le battent en brèche sur quelques points d'une manière tout à fait inconséquente, puisqu'ils laissent intact le principe lui-

Digitized by Google

même. Les auteurs modernes ont passé le niveau sur ces subtilités et rétabli la règle dans toute son intégrité.

On peut même se demander s'ils n'ont pas été parfois trop loin et s'ils n'ont pas ordonné l'accord dans des cas où la logique ne le réclame pas. Nous avons déjà eu l'occasion de dire ce que nous pensions de l'accord du participe avec le sujet de l'infinitif qui dépend de lui. Sur ce point, la réforme semble commandée par l'usage aussi bien que par la raison. Les grammairiens eux-mêmes l'ont bien senti lorsqu'ils ont décidé que le participe *fait* placé dans cette position resterait invariable. Nous avons vu qu'au XIIe siècle ce même verbe avait été le premier à être dispensé de l'accord avec le régime postposé et que ce premier coup de sape a fini par entraîner tout l'édifice. Pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui dans un autre domaine ? La grammaire y perdrait une de ses subtilités, mais la logique y gagnerait et l'usage se trouverait d'accord avec la règle.

Nous irons plus loin encore, et, au nom du développement historique de notre langue, tel qu'il résulte de cette étude, nous demanderons la suppression totale de l'accord du participe avec le régime qui le précède. Cet accord a pu avoir sa raison d'être à une époque où le sentiment de l'influence exercée par le régime sur le participe était encore vivant, mais il n'est plus observé maintenant par les écrivains que grâce à la puissance des règles établies et dans le langage ordinaire il a presque totalement disparu. Si les tentatives faites pour le restreindre au XVIIe siècle n'ont pas réussi, c'est qu'elles péchaient par la base, en laissant intact un principe dont elles combattaient les résultats. Deux siècles ont passé depuis lors ; les temps périphrastiques ont pris une importance si grande qu'ils ont presque complétement remplacé les temps simples. Ne serait-ce pas le moment de les mettre sur le même pied les uns que les autres et d'effacer de nos grammaires une règle dès longtemps condamnée dans la pratique ? Dans une époque comme la nôtre, où l'*auctoritas*

Digitized by Google

veterum ne compte plus comme raison suffisante, il est permis d'espérer que cette réforme ne tardera pas à se réaliser.

SECONDE SECTION

PARTICIPE DES VERBES PRONOMINAUX

Les langues romanes n'ont pas suivi de règle uniforme dans le choix de l'auxiliaire des verbes pronominaux. La manière dont elles se partagent sur ce point surprend même au premier abord. Les idiomes de l'ouest, l'espagnol et le portugais, sont d'accord avec ceux de l'orient, le rhéto-roman et le roumain, pour employer le verbe *avoir*. L'italien, le provençal et le français se servent au contraire du verbe *être*. Il semblerait qu'on dût conclure de cette division géographique, de cette coïncidence de langues qui, vu leur éloignement, ne peuvent avoir exercé aucune espèce d'influence les unes sur les autres, que c'est l'auxiliaire *avoir* qui a été primitivement en usage dans tout le domaine roman. Cette hypothèse paraîtrait même confirmée par un certain nombre de passages (tous antérieurs au XIVe siècle) où en vieux français des verbes pronominaux se conjuguent avec *avoir ;* ex.: Et mult *s'avoit pené*. (*Th. le mart.*, 204.) Si *s'a mis* en une valée. (406.) Mais Couan *s'a* bien *défendu*. (*Brut*, 6140.) Trois fois le list, lors *s'a pasmé*. (*Flore*, 711.) Parfitement *s'ad* à Deu *cumandet*. (*Alex.*, st. 58 *c*.) Quant il se fu culchiez et il *se out purpensé*. (*Th. le mart.*, pag. 103, vers. 16.) Uns damoisiaus preus et senés — *S'a* cies le prevost *herbregié*. (*Blancand*, 979.) Forment *m'*en *ai espoanté*. (5305.) Qui bien *s'*en *ot* garde *donée*. (*Percev.*, 2645.) Par ton bel chant — En oi talant — Mais or *changé m'ai*. (*Bartsch*. Rom. et past. III, 46, 93.) Car por ce ke nostre sires at toloit à nos, ki en cest exilh astons chaüt, la lumière de sa vision, *soi a*-t-il en un repunailh de tenebres devant les oez de nostre pensé *mis*. (*Job.*,

Digitized by Google

pag. 469.) Li dus Bues d'Aigremont ne *s'a aseuré*. (*R. Mont*, 33, 6.) Il *s'en a* moult peu *falu*. (*R. de Ham.*, 322.) Fait ses proiieres, si *s'a* confes *rendut*. (*Saint Ales.*, 3531.)

Cette supposition ne tient cependant pas devant l'examen des faits ; l'emploi du verbe *sum* avec les réfléchis existait autrefois dans toutes les langues romanes, mais, tandis qu'il s'est développé dans les unes jusqu'à devenir l'unique auxiliaire, il a peu à peu disparu dans les autres devant *habere*. Il semble donc logique d'admettre que les deux constructions étaient en germe dans le latin vulgaire, *esse* servant pour les verbes dont le pronom est au datif et *habere* pour ceux où il est à l'accusatif. On ne voit pas quelles sont les circonstances qui ont poussé telle ou telle langue à favoriser l'empiétement de l'un des domaines sur l'autre. En français, l'usage actuel se présente déjà dans les premiers monuments de notre littérature. On a vu cependant que quelques traces de l'ancien emploi d'*habere* avec les verbes pronominaux transitifs ont subsisté jusqu'au XIIIe siècle. Les cas où *avoir* se trouve être l'auxiliaire d'un verbe réfléchi dont le pronom est au datif sont si rares qu'ils ne forment qu'une exception négligeable. L'un d'entre eux : Qui bien *s'en ot* garde *donée* (*Perceval*, 2645) s'explique au reste par le fait que le verbe, tout en ayant un complément indirect dans le pronom, possède aussi un régime direct ; c'est donc simplement un verbe transitif, dont l'action s'exerce en faveur du sujet. Dans la locution : Il *s'en* a peu *falu* (*R. de Ham.*, 322) le pronom réfléchi étant purement explétif, ne peut pas plus être considéré comme complément indirect que comme régime direct.

Ces explications données sur l'origine de la construction où *avoir* figure comme auxiliaire d'un verbe pronominal, il est évident que l'accord doit toujours se faire entre le participe et son régime direct, puisque ce dernier est toujours préposé. Nous n'avons pas relevé une seule exception. Le participe se présente toujours sous la forme de l'accusatif.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

PARTICIPE DES VERBES PRONOMINAUX conjugués avec être.

---

§ 1er. Remarques générales.

Cette partie de notre étude présente infiniment moins de variété que la première, ce qui est un inconvénient plutôt qu'un avantage. Le nombre relativement restreint des participes de verbes réfléchis ne permet souvent pas de se faire une idée exacte de la manière dont les traite tel ou tel texte. Ce serait à tort, par exemple, que l'on conclurait du fait que le seul exemple que contienne le *Psautier d'Oxford :* E *delitied* me sui et travailled sui (LXXVI, 3) ne présente pas de marque de flexion, qu'au commencement du XIIe siècle le participe du verbe pronominal s'accordait avec son régime ou restait invariable. Il est vraisemblable que, si l'auteur de cette traduction s'était montré moins avare de passés indéfinis, le résultat serait tout autre.

On voit dès l'abord quelle est la question qui se pose : le participe s'accorde-t-il avec son sujet ou avec son régime ? Cela dépend évidemment de l'idée qui a présidé à la formation de cette combinaison, qui semble au premier abord assez étrange, entre l'auxiliaire *être* et le participe passé d'un verbe pronominal. Si *être* n'est employé qu'à la place d'*avoir*, comme l'enseignent toutes nos grammaires, la construction doit être celle que demanderait le verbe *avoir* et le participe s'accor-

Digitized by Google

dera avec son régime, c'est-à-dire avec le second pronom. Si au contraire il conserve la signification qu'il a habituellement avec les verbes intransitifs, l'accord se fera avec le sujet et le participe prendra la forme du nominatif.

La question a toujours été décidée en faveur de la première hypothèse avant qu'on se fût avisé d'étudier le vieux français sur ce point. La langue moderne ayant effacé la distinction entre le nominatif et l'accusatif, les partisans de cette explication avaient beau jeu, car, à en juger *a priori*, leur opinion semble plausible et séduit par son apparente simplicité. Les faits manquaient il est vrai pour en établir l'exactitude, mais il étaif tout aussi impossible d'en démontrer la fausseté. Depuis lors la question a dû être envisagée sous un tout autre jour, lorsque les recherches faites sur le terrain de notre ancienne langue ont prouvé que, dans les premiers textes français, le participe des verbes réfléchis conjugués avec *être* s'accorde avec le sujet. C'est ce qu'ont montré presqu'en même temps et d'une manière indépendante M. Gaston Paris (printemps 1876) et M. Gessner (*Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Litteratur*, IIIe vol. 2e cah.), en appuyant leur dire de nombreux exemples. La règle générale est maintenant hors de doute ; ce qu'il reste à étudier, ce sont les différentes exceptions qui pourraient se présenter et le rapport qui existe entre les cas d'accord et ceux d'invariabilité. Au point de vue du temps, les limites de notre étude sont toutes tracées ; elles sont marquées par l'extinction de la déclinaison des noms en vieux français. (XVe siècle.)

§ 2. X^e et XIe siècles.

Les premiers monuments de notre langue sont fort avares de verbes réfléchis employés aux temps périphrastiques. Les deux premiers que nous rencontrions se trouvent dans la *Vie de Saint Léger :* Il se fud *mors*, damz i fud granz. (*Saint Léger*, st. 9 *c*.) Rex Chielperings il se fud *mors*. (St. 20 *a*.)

Digitized by Google

L'accord s'y fait régulièrement. On voit que le vieux français employait *se mourir* dans le sens de *mourir*, sans faire la distinction en usage dans le langage moderne. (*Bossuet :* Madame se meurt, madame est morte.) Il n'est pas rare au reste de trouver dans l'ancienne langue comme pronominaux des verbes qui sont maintenant neutres. Dans quelques cas, il est vrai, la logique n'est pas de notre côté; c'est ainsi que le verbe *partir* prend avec raison le pronom dans les anciens textes, sa véritable signification étant *partager*, *séparer ;* mais dans la majorité (p. ex.: *se disner*, *Rois* I, 14) l'adjonction du pronom ne nous semble que surcharger la phrase sans profit pour l'idée.

Au XIe siècle, la *Vie de saint Alexis* suit toujours la règle de l'accord du participe avec son sujet : Mais lui ert tart qued il s'en fust *alez*. (*Alex.*, st. 13.) Filz t'ies *deduiz* par alienes terres. (St. 84.) L'édition que nous avons suivie ne présente pas une seule exception.

Il n'en est pas de même de la *Chanson de Roland*. Quoique l'accord se fasse dans la majorité des cas : Entret en sa veie, si s'est *achiminez* (*Rol.*, 365); Vers vos s'en est *parjurez* et malmis (3830), les exceptions sont cependant relativement nombreuses : Li empereres s'est *culcet* en un pret. (2496.) Li emperere ne s'est mie *esveillet*. (2554.) Puis qu'il l'a dit, mult s'en est *afichet*. (2665.) Carles est fols que ne s'en est *alet*. (3171.) Devant Marsilie cil s'en est *escriet*. (900.) La traïsun jurat e si s'en est *forsfait*. (608.) Il ne faut chercher l'explication de ce phénomène que dans le fait que ce texte est normand, par conséquent déjà enclin à laisser tomber la déclinaison. Lorsqu'il s'agit de substantifs, on ne trouve, il est vrai, que peu de cas où le nominatif soit remplacé par l'accusatif, mais il en est autrement des adjectifs et participes : Sur l'erbe verte li *cler* sancs s'en afilet. (1614.) Franceis sunt *morz* par vostre legerie. (1726.) Ne serait-ce pas que les rapports qui unissent l'adjectif à son substantif ou le participe à son sujet sont trop clairs pour avoir dû être longtemps indiqués par

Digitized by Google

l'orthographe, tandis qu'avec la construction si variée du vieux français il a été nécessaire de préciser au moyen de la terminaison la fonction que remplit le nom dans la proposition?

§ 3. XIIe siècle.

Nous avons déjà vu comment le seul exemple de participe d'un verbe réfléchi que contienne le *Psautier d'Oxford* viole notre règle : E *delitied* me sui et *travailled* sui. L'explication en est donnée par le second participe qui reste aussi invariable. Le texte est normand et en cette qualité n'est pas tenu de conserver la déclinaison d'une manière bien exacte.

Dans *Aliscans* au contraire, l'accord se fait avec une exactitude parfaite; dans tout le cours du poëme, nous n'avons trouvé que deux exemples d'irrégularité : Et li couart ne se sont *alentis* (*Alisc.*, 5263); Et Rainouars s'est molt haut *escrié* (3678); encore sont-ils tous deux placés à la rime, ce qui leur ôte le peu d'importance qu'ils pouvaient avoir.

Amis et Amiles et *Jourdains de Blaivies* restent aussi fidèles au principe de l'accord : *Tornez* s'en est en Puille. (*Am. et Amil.*, 69.) Par tel vertu se sont *entracolé*. (179.) Les dos lor tornent, si s'en sont *repairié*. (*J. de Bl.*, 2015.) Qui ja s'estoient *fervesti* et *armé*. (2739.) Le verbe *faire* lui-même, que nous avons connu si disposé à l'invariabilité lorsqu'il était à l'actif, se soumet docilement à la règle commune : Qui s'estoit *fais* armer et hauberger. (3147.) L'influence du sujet se fait sentir d'une manière évidente.

Le *Roman de Troie* ne présente guère de particularités : Dedanz son lit s'est tost *cochiez*. (*Troie*, 1755.) Ja Paris ne se fust *pensez*. (6153.) De la tombe se sont *parti*. (6586.) Dans l'exemple suivant : Si t'ies en maint leu *combatu* (810), le défaut d'accord doit avoir été causé par la distance qui sépare le participe de son sujet.

Le *Roman d'Alexandre* et *Erec et Enide* sont en général irréprochables : Nicolas s'est *armés*, vest l'auber jaserant.

Digitized by Google

(*Rom. d'Alex.*, combat de Nic. et Al. 1.) *Acotey* se sont ambeduy. (*Er. et En.*, 3258.) De ce s'est Crestiens *ventez*. (26.) Se sont des lances *enferré*. (3765.)

Le *Comput* de Ph. de Thaün n'est pas riche en participes de verbes réfléchis : le seul qui s'y trouve contredit notre règle : Que tant me sui *targiet*. (*Ph. de Thaün*, 25.) Le fait que le mot en question est à la rime et surtout le caractère anglo-normand du texte suffisent amplement à expliquer cette irrégularité.

Le *Roman de Rou*, quoique aussi l'œuvre d'un Normand, ne laisse pas que d'observer assez bien l'accord : Jebles s'en est *fuiz*, grant poour ont eue. (*Rou*, 1014.) Loewis nostre reis s'est vers mei *desleiez*. (2373.) Une nuit qu'il se fu de maintes *purpensez*. (233.)

Le drame d'*Adam* renferme très peu de participes ; des deux exemples que nous avons relevés, l'un présente l'accord : Me sui jo ici si *embatuz* (*Adam*, pag. 32), l'autre le contraire : *Repost* me fui ja por ta ire. (Pag. 32.) Il est probable que ce dernier doit s'expliquer d'une manière toute matérielle ; l'adjonction d'un *s* ou d'un *z* à la fin du participe aurait engendré le groupe de consonnes *sts* ou *stz*, groupe difficile à prononcer et que le vieux français a coutume d'éviter, en supprimant soit le premier soit le second *s*.

Nous avons déjà vu dans la première partie comment le roman du *Chevalier au lyon* est écrit dans une langue très correcte, où la déclinaison est religieusement observée ; aussi l'accord se fait-il régulièrement : *Trovez* me sui an cest boschage. (*Chev. au lyon*, 3062.)

Il en est de même du roman de *saint Alessin ;* les cinq passages où se trouvent des participes de verbes réfléchis présentent tous les cinq l'accord : Il les assamble, si se sont *acordées*. (*Aless.*, 1138.) Quant il cou sorent ke il *fuis* s'en ere. (396.) Puis prist des palmes, si s'en est *revenus*. (352.) Fit ses priieres, si s'est confes *rendus*. (345.) Que lui ert tart ke il s'en fust *tournés*. (143.)

Digitized by Google

Dans le *Fierabras*, la proportion des participes irréguliers est très faible ; l'accord se fait dans l'immense majorité des cas : As boins brans acerins se sont *entr'acointié* (*Fier.*, 5808) ; Karles leva la main, si s'est *saigniés* de Dé (1234), ce qui s'explique par le fait que ce texte est écrit en dialecte oriental. L'exemple suivant : Grans caus se sont *donné*, ne se sont esparnié (876), nous fournit l'occasion de nous demander ce qui advient lorsque le verbe réfléchi a son pronom pour complément indirect au datif et un substantif comme régime direct. Le participe subit-il l'influence du régime ou celle du sujet ? La question semble ici résolue en faveur de cette dernière, mais la base est trop étroite pour qu'il soit possible d'y asseoir une affirmation quelconque et nous sommes obligé de suspendre tout jugement, jusqu'à plus ample informé.

La *Vie de saint Thomas* n'offre aucun renseignement sur ce point ; en général l'accord est assez bien observé : Mult s'unt *humilié* e furent en dolur. (*Saint Thom.*, pag. 67, vers 8.) Car se il eust quer, il se fust *purpensez*. (Pag. 12, vers 14.) Cependant vu le caractère normand de l'œuvre, on ne saurait manquer d'y trouver quelques exceptions ; ex. : Dunc s'esteit *desparé* de l'aube sanz delai. (Pag. 18, vers 24.)

Nous avons déjà vu que les *Moralités sur Job* contiennent un exemple où le verbe réfléchi est construit avec *avoir*. Ce texte ne présente pas d'autre particularité. Il en est de même des *Sermons de saint Bernard*, où l'accord se fait régulièrement : Car li soloz de justice s'estoit jai petit à petit *sostraiz*. (*Saint Bern.*, pag. 527.) Li membres ki del tot se serat *ahers* à cest chief. (Pag. 561.)

Les *Quatre livres des Rois* font un contraste assez frappant avec les deux textes précédents ; les exemples d'irrégularité sont fréquents ; ex.: Kar *revelé* se fud à Samuel. (*Rois*, I, 3.) Les noz de l'ost s'en sont *fuiz*. (I, 4.) Cume il se furent *asemblez*. (II, 2.) *Turned* se fud encontre Jerusalem. (II, 24.)

En somme, nous voyons se former de nouveau, à propos des verbes réfléchis, les groupes que nous avons observés à propos,

Digitized by Google

des verbes actifs. D'un côté, les textes normands, toujours en avance sur leur siècle, battent déjà en brèche la déclinaison et dépouillent souvent le participe de la marque de son accord avec le sujet; de l'autre, les ouvrages appartenant aux dialectes centraux ou orientaux se montrent plus préoccupés de conserver les caractères principaux du vieux français et ne se permettent que peu d'infractions à la règle de l'accord.

§ 4. XIIIe siècle.

La langue de *Villehardouin* se fait remarquer par sa correction; elle maintient sa réputation sur le point qui nous occupe comme sur tous les autres; ex.: Li Grieu qui s'erent à lui *rendu* et *revellé* contre les Frans. (*Villeh.*, 422.) Con s'estoient leialment *demené*. (253.) L'empereres Alexis s'en ere *fuiz*. (182.) Li Blac del pais se furent *asemblé*. (493.) Une seule fois, l'auteur délaisse l'ancienne tradition pour se rapprocher de l'usage moderne. Il s'agit du cas où le pronom relatif sujet du verbe réfléchi a deux antécédents, l'un masculin et l'autre féminin : on peut l'assimiler à celui dans lequel le participe actif a deux régimes directs de genres différents. On sait que, dans la vieille langue, l'accord se fait toujours avec le mot le plus rapproché, nous en avons donné maint exemple. Ici au contraire, Villehardouin se dirige d'après la manière de voir actuelle et fait prédominer le masculin sur le féminin : Tuit li chastel et totes les cités qui s'èrent *rendu* à Johannis et cui il avoit asseurez. (420.)

Le *Dit dou vrai aniel* témoigne de la même fidélité aux règles que le texte précédent; les exemples d'irrégularité y sont inconnus; ex. : Robiers, ki mout s'est *travilliés*. (*Vrai aniel*, 409.) Ne sui mie si desseus — Que ne me soie *pourveus*. (271.) Dont s'est li peres *alités*. (87.)

Il en est de même de la *Vie de saint Alessin*, ce qu'on peut attribuer d'une part au caractère picard de cet ouvrage, de l'autre au fait que ce morceau n'est qu'une rédaction rajeunie

Digitized by Google

d'un poëme plus ancien; ex.: De mout ciers dras s'est ricement *parés*. (*Saint Ales.*, 62.) Por toie amor m'en estoie *penés*. (1172.) Ki plorant vint, cantant s'en est *alés*. (1258.) Il lui a quise, si s'en est mout *hastés*. (762.)

Berthe aux grands pieds n'offre que trois exemples dans lesquels on puisse savoir si le participe est au nominatif ou à l'accusatif : Lors se sont *arresté* desous un olivier (*Berthe*, 582); Et li rois Pepins s'est de l'endroit *partis* (1797); Sagement s'est Symons vers lui *humeliiés* (2918), et dans les trois la question est résolue en faveur du cas sujet. Cette pénurie de renseignements provient de ce qu'il est presque toujours question du personnage principal, de Berthe. Les participes féminins des verbes réfléchis sont loin d'être rares, mais ils n'ont naturellement pour nous aucun intérêt, la distinction des cas n'existant pas pour ce genre.

Le roman de *Flore et Blanceflor* observe fidèlement la règle d'accord lorsqu'il emploie le participe pronominal avec être; ex.: A tant s'en est Flores *alés*. (*Flore*, 1229.) Quant il se fu *crestyenés*. (3309.) Il faut remarquer que les cas où le verbe *avoir* remplace *être* sont relativement fréquents; nous en avons relevé quatre; ex.: Envers le roi *s'a aproismié*. (2940.) Des flors errant *s'a recouvert*. (2339.) Com cui enfes *s'a contenu*. (1283.) Le même verbe est employé avec les deux auxiliaires à dix vers de distance : Il *s'est pasmés* en moult poi d'eure. (701.) Trois fois le list, lors *s'a pasmé*. (711.) Il faut penser que l'auteur avait besoin dans ce dernier vers d'une rime en *é* sans *s* et que c'est ce qui l'a déterminé à se servir d'une tournure peu usitée.

Parise la Duchesse ne présente qu'une seule exception à la règle d'accord; mais cette exception ne rentre pas dans le cadre de celles que nous avons signalées jusqu'à présent: L'ore soit beneoite, *délivré* s'est d'un fil. (*Parise*, 822.) On s'attendrait à trouver *délivrée*. Ceci est un véritable cas d'invariabilité. Peut-être faut-il en chercher la cause dans le fait que le participe précède l'auxiliaire dans lequel le sujet se

Digitized by Google

trouve confondu, ou que ce sujet lui-même n'est pas exprimé d'une manière explicite.

Aymeri de Noirbone commence à fournir un certain nombre d'exemples où l'accord est négligé; ex.: Et Savari qui se fut *trait* arière. (*Aymeri*, f° 20r°.) Quens Aymeri s'est ja *fet* herbergier. (f° 14r°.) Dans ce dernier cas, il est impossible de dire si l'auteur a simplement fait une faute de déclinaison ou si c'est la tournure de la phrase qui l'a engagé à rendre le participe invariable.

Le *Roman de la Rose* est en général assez correct ; ex.: Que il se fu *esvanouis*. (*Rose*, 2779.) Cent mil fois t'ies *parjurés*. (10 978.) S'iert *arrestez* lez ung figuier. (1693.) L'accusatif n'a pris la place du nominatif que dans un petit nombre de passages ; ex.: Ains me suis *pené* longuement. (3241.)

La proportion est à peu près la même dans le *Roman de Renart;* ex.: Renart si se fu *endormiz*. (*Ren.*, 7615.) Sor le fossé s'est *arrestez*. (6543.) Puis s'en est *alé* ostoier. (2622.)

Dans les trois mille premiers vers de *Huon de Bordeaux*, le participe pronominal apparaît vingt-trois fois et dans vingt-deux cas il s'accorde avec son sujet. On voit en somme qu'à la fin du XIIIe siècle les échecs subis par la règle ne sont pas graves.

§ 5. XIVe et XVe siècles.

Au XIVe siècle, la décadence est rapide, la déclinaison cesse bientôt complétement d'être en usage et avec elle s'évanouit l'idée de l'accord du participe des verbes pronominaux avec le sujet. Dès les premières années du siècle, dans l'ouvrage de *Joinville*, on découvre de nombreuses traces de déclin; ex.: Je me feusse *meffait* envers Dieu et vers li. (*Joinv.*, pag. 20.) L'accord n'a cependant pas encore tout à fait disparu; ex.: Grant foison de bons crestiens, qui s'en feussent *parti* touz mescreanz. (Pag. 16.)

La *Vie de saint Alexis* ne présente que cinq participes de verbes pronominaux; deux portent la marque du nominatif; ex.:

Digitized by Google

Quant il out dit ces mos, miex qu'il pout s'est *dreciez* (*Vie saint Al.*, st. 135[a]); Pleurant s'en est *partis* (st. 128[d]), et deux celle de l'accusatif ; ex.: Pleurant s'en est *alé*. (St. 150[d].) Com pelerin paumier s'est doucement *vestu*. (St. 57[c].) Le cinquième étant féminin ne peut entrer en ligne de compte : Plourant s'en est *partiez* et il est demouré. (St. 138[e].)

Les deux principaux poëmes épiques du XIV[e] siècle, *Baudouin de Sebourc* et *Hugues Capet*, ont mieux conservé la déclinaison que le texte précédent. Non-seulement ils sont écrits en dialecte picard, mais encore ils s'efforcent d'imiter la langue de l'ancienne épopée : aussi les exceptions à la règle d'accord sont-elles peu nombreuses. Nous n'en avons relevé que quatre (sur trente-neuf participes) dans toute l'étendue de *Hugues Capet ;* ex.: A grant joie se sont as osteuz *retournez*. (*H. Cap.*, 742.) Mirent hors du navire, puis se sont *aroutez*. (2084.) Le rapport est à peu près le même dans *Baudouin de Sebourc ;* ex.: Là se sont *reculés*, mais che fu mout envis. (*B. de Seb.*, IV, 164.) On voit donc qu'il ne faut pas prendre ces deux poëmes comme des représentants fidèles de la langue parlée généralement de leur temps.

Au XVe siècle, les participes qui portent la marque du nominatif deviennent très rares; on en trouve cependant quelques-uns encore dans *Froissart ;* ex.: Quoy qu'il se fuist de premiers *accordés* et *assentis* ad ce voyage. (*Frois.*, tom. II, pag. 62.) Il s'en sont *fui* et *parti*. (Tom. II, pag. 267.) Qui se fuist *encrolés* en ces crolières, ne s'en fuist parti. (Tom. II, pag. 144.) Les autres œuvres du XVe siècle que nous avons étudiées n'en présentent pas. On s'étonne d'autant plus d'en trouver un complétement isolé à la dernière limite du siècle, dans l'*Histoire de la Passion*, écrite en 1490 par le R. P. Olivier Maillard : Il s'est *faictz* filz de Dieu. (*Passion*, pag. 47.) Il faut penser que cet archaïsme est dû à la couleur religieuse du texte.

Digitized by Google

Les dernières traces de la déclinaison ont disparu; avec elles s'est effacée l'intelligence de la construction du participe des verbes pronominaux. Lorsqu'on a fait les premières grammaires, on a observé que le participe s'accordait avec l'être qui fait et qui reçoit en même temps l'action, et l'on n'a pas mis en doute que ce ne fût avec le pronom régime direct, à l'instar de ce qui se pratiquait pour le participe conjugué avec *avoir*. Lorsque le second pronom est complément direct, la construction n'en souffre pas, le sujet et le régime étant le même personnage ou le même objet dans deux fonctions différentes. Mais lorsqu'il est complément indirect (sans qu'il y ait de régime direct), nos grammairiens commettent une faute en proscrivant l'accord (ex. : nous nous sommes *plu*) qui doit se faire avec le sujet. Il serait à désirer que cette anomalie prît fin et que la langue française renouât sur ce point le fil de ses anciennes traditions, interrompu pendant plusieurs siècles par un malentendu.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
RENEWALS ONLY—TEL. NO. 642-3405
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

DEC 19 1968 83

RETURNED TO

MAR 29 1973

LOAN AHC

LD 21A-38m-5,'68
(J401s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YC 67683

874877

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google